

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 16 AVRIL 2018

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le lundi 16 avril 2018

Dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

Mme Alexandra CORDEBARD
M. Éric ALGRAIN
Mme Sybille FASSO
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Rémi FÉRAUD
Mme Léa VASA
Mme Anne SOUYRIS
M. Emmanuel RYZ
Mme Dominique TOURTE
M. Didier LE RESTE
M. Dante BASSINO
M. Stéphane BRIBARD
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Déborah PAWLIK
M. Laurent SCHOUTETEN

Le quorum est atteint.

Excusés : Monsieur Paul SIMONDON donne son pouvoir à Monsieur Éric ALGRAIN, Monsieur Sylvain RAIFAUD donne son pouvoir à Madame Léa VASA, Monsieur Bernard GAUDILLÈRE donne son pouvoir à Madame Sybille FASSO (21h01). Madame Anne SOUYRIS donne son pouvoir à Monsieur Emmanuel RYZ (22h).

Questions au pré-conseil d'arrondissement

Mme CORDEBARD donne la parole à la représentante du Conseil des Seniors de Paris 10^e, au Conseil d'arrondissement le 16 avril 2018.

Une, représentante du Conseil des Seniors de Paris 10^e, donne lecture de la question suivante :

« Le corps médical nous préconise la marche : sport basique et gratuit, particulièrement adapté aux seniors.

Le respect de l'environnement nous invite à la marche pour nos déplacements.

De plus, cette activité a un aspect convivial, économique et antidépresseur, car on s'expose à la lumière du jour, source de vitamine D.

Mais, malheureusement, nombre de trottoirs sont encombrés, en dépit de la réglementation :

- *Bicyclettes en libre-service abandonnées çà et là et souvent vandalisées ;*
- *Motos et vélos garés en dehors des zones de stationnement ;*
- *Poubelles d'immeubles ou de commerces sorties 24h/24 et dont le contenu est fouillé, éparpillé et pouvant provoquer des chutes, attirant rats et autres nuisibles ;*
- *Étals débordants de commerçants, et terrasses de bistros dépassant les normes ;*
- *Dépôts sauvages de particuliers ou d'entreprises ;*
- *Déjections canines et autres détritiques abandonnés à terre.*

Mais aussi, contrevenant aux règles d'usage de la voie publique, la circulation de plus en plus fréquente sur les trottoirs :

- *D'adultes en patinette ou sur des engins de toutes sortes (roue ou skate électrique) ;*
- *De livreurs à vélo ;*
- *De motocyclistes pour éviter les embouteillages.*

Tous ces obstacles rendent les trajets piétons délicats pour nombre d'entre nous. Du fait de ces incivilités, il y a des difficultés à circuler pour les personnes âgées, les fauteuils roulants, les personnes aveugles ou malvoyantes, les poussettes, les sacs à roulettes, etc. Et le risque de chutes pour les personnes âgées augmente.

Pour le bien-être de tous, nous souhaitons des trottoirs accueillants, permettant des déplacements aisés et sans danger !

Nous reconnaissons les efforts déployés depuis quelques mois et nous attendons les effets d'une meilleure coordination entre les services municipaux et ceux de la Préfecture.

*Nous comptons sur la prise en compte bienveillante de notre requête pour que le 10^e soit l'arrondissement phare de Paris, Paris qui s'est engagée depuis 2017 dans la démarche « **Ville amie des aînés** » ».*

M. BRIBARD souligne que cette question de pré-conseil aborde un ensemble assez varié de situations autour des incivilités.

Sur l'ensemble des projets municipaux et pour ceux concernant l'espace public, la libre circulation sur les trottoirs ainsi que sur l'espace public, veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles et que la circulation des piétons ou autre puisse se faire le plus correctement possible est une donnée prise en compte.

Cette question de pré-conseil présente un certain nombre de situations qu'il est possible de classer en deux catégories :

- L'incivilité liée aux dépôts et à l'abandon pour des raisons variées par des personnes multiples sur l'espace public ;
- La sécurité routière ou de code de la route requalifiés en « code pour l'espace public ».

Premièrement, la Ville de Paris est intéressée et préoccupée par les sujets autour des dépôts sauvages, déjections canines, débordements de poubelles ou abandon de bicyclettes. Depuis 2 ans, Mme HIDALGO opère une révolution des services pour tenter de traiter au mieux l'ensemble de ces incivilités.

Depuis septembre 2016, une réforme profonde de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection est en route et a été complétée cette année par l'intégration d'un certain nombre de personnels permettant à la Ville de disposer de plus de trois mille agents pour organiser la lutte contre les incivilités et améliorer le comportement au quotidien des habitants.

Pour modifier efficacement les comportements, il est nécessaire de verbaliser. Pour ce faire, un état des lieux des verbalisations est fait, et, grâce à cette réforme, sur le mois de février, près de quatre cents verbalisations ont eu lieu dans l'arrondissement, dont plus de la moitié sur la problématique des dépôts sur la voie publique, sachant que les deux autres éléments clés de verbalisations et de sanctions qui apparaissent concernent les épanchements d'urine et les jets de mégots.

Chaque citoyen peut être amené à observer ces dépôts ou ces abandons sur l'espace public grâce à un téléservice de la Ville baptisé "Dans ma rue" accessible sur internet et téléchargeable en application pour les téléphones. Il permet de manière assez simple de localiser une déficience dans l'espace public en la qualifiant, ce qui permet d'avoir une rectification du travail des services de la Ville pour modifier cet état des choses et de repérer plus facilement les endroits les plus propices à ces abandons sauvages, permettant aux équipes de la DPSP de modifier leurs tournées et de cibler ce type de territoire.

Deuxièmement, concernant la sécurité routière, les trottoirs sont évidemment faits pour les piétons. Cependant, il s'avère qu'effectivement, de plus en plus de vélos et de motos envahissent cet espace. Pour y remédier, plusieurs centaines d'agents, précédemment à la Préfecture de police, ont intégré au 1^{er} janvier 2018 les services de la Ville de Paris, étoffant ainsi les effectifs à plus de trois mille personnes qui vont se concentrer sur cette problématique de "code de la rue", notamment en verbalisant les stationnements gênants, à savoir sur les trottoirs propices au stationnement des deux roues.

Ce personnel est également en action sur le 10^e arrondissement en sanctionnant par de la verbalisation et parfois des enlèvements de tous ces objets stationnés sur l'espace public de manière indue, mais également lorsqu'ils sont pris sur le fait, par exemple quand des motos circulent sur les trottoirs.

Quant à la police nationale, elle a bien entendu toujours autorité pour verbaliser, constater et sanctionner ce qui mérite de l'être.

M. BRIBARD invite le Conseil des séniors à lui communiquer les adresses ou les difficultés localisées pour leur prochain rendez-vous au mois de mai, en présence du responsable de la circonscription de la DPSP, afin de travailler de la façon la plus précise et efficace possible.

Mme VASA associe à ces questions les voix de nombreux membres du Conseil local du handicap, puisque leurs préoccupations se rejoignent.

Elle indique également que des membres se sont déjà regroupés pour identifier des zones très précises, comme des angles de rues ou des terrasses, qui peuvent régulièrement poser problème. Elle les invite à travailler ensemble ces questions, car elle pense qu'il serait utile d'avoir une cartographie des points noirs de la voirie de l'arrondissement.

Mme PAWLIK remercie le Conseil des séniors d'avoir posé cette question qui ne concerne évidemment pas qu'eux, mais également les personnes à mobilité réduite et les familles avec des poussettes qui rencontrent les mêmes difficultés.

Marcher dans Paris en slalomant entre les vélos, les terrasses et les dépôts sauvages peut relever de l'expédition, et beaucoup de ces comportements nécessitent d'être verbalisés. Sur ce point, elle entend la réponse de M. BRIBARD au sujet de la police nationale et souligne que ce type de cas de figure montre l'intérêt de développer une police municipale à Paris qui relèverait de ces notions, car la police nationale est aujourd'hui grandement sollicitée et ne peut accomplir totalement ce type de verbalisation.

Elle suggère quelques solutions, comme d'envisager :

- Une campagne de sensibilisation par la Mairie de Paris contre ce type de comportement relevant souvent des incivilités ;
- La rédaction et la signature d'une charte de bonne conduite avec les entreprises qui font du portage à domicile concernant les livreurs à vélo qui empruntent le trottoir.

Les idées ne manquent pas en la matière, et si des actions, à la fois en amont et en aval, de prévention et de verbalisation, pouvaient être vraiment mises en œuvre, cela serait utile à l'ensemble des Parisiens, séniors et autres.

Mme PAWLIK ajoute, au sujet de l'entretien de la voirie dans le 10^e arrondissement, que des trous et des malfaçons de la chaussée nécessitent d'être repris pour permettre une libre et pleine circulation.

Elle espère que la réunion que le Conseil des séniors aura avec l'équipe municipale permettra de déboucher sur une solution très concrète.

Mme FASSO informe que son attention a été attirée sur le fait que le code de la route ne semble pas fait pour les cyclistes, qui le respectent très rarement. Il suffit que 10 % d'entre eux ne le respectent pas, comme par exemple le droit de traverser un carrefour quand le feu le leur permet, à condition de respecter les piétons qui sont sur les traversées ; cela n'est pas intégré dans leur mentalité.

Mme FASSO approuve le code de bonne conduite qui, pour elle, est une bonne idée, mais elle ne pense pas qu'une police municipale pour dégager les trottoirs soit nécessaire avec la DPSP qui est montée en puissance ces derniers temps.

Premièrement, pour répondre à Mme VASA, la représentante du Conseil des séniors indique que les Conseils de quartier et le Conseil des séniors tentent de diffuser l'application « Dans ma rue ».

Deuxièmement, les Conseils de quartier organisent des Commissions de propreté pratique, et elle suggère l'intérêt d'une transversalité entre ces différents partenaires possibles.

Mme CORDEBARD rappelle que le 10^e est un territoire très contraint, très dense et très emprunté par les habitants ainsi que par les sept cents cinquante mille personnes arrivant chaque jour de la Gare du Nord.

Cet espace doit être organisé afin que chacun y trouve sa place, et ceci est la priorité du Conseil d'arrondissement qui y travaille actuellement.

Mme CORDEBARD donne la parole au représentant de l'Association Vivre Gares du Nord & Est.

M. COULOGNIER, représentant de l'Association Vivre Gares du Nord & Est, donne lecture de la question suivante :

« C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous suivons, en tant qu'auditeurs, les délibérations du Conseil d'arrondissement du 10^e. »

Toutefois, un point particulier retient à chaque fois notre attention : c'est celui qui concerne les propositions de subvention pour tel ou tel organisme qui sont présentées au Conseil pour votation.

Le montant global des subventions proposé – généralement reconduites d'office – est donné de manière brute, sans aucune autre indication.

Certes, les membres du Conseil ont à leur disposition des dossiers instruits concernant ces subventions. En revanche, ce n'est pas le cas pour le citoyen auditeur, qu'il soit ou non membre d'une association. Aussi, nous sollicitons de votre part un effort de transparence en direction des auditeurs afin de leur permettre d'avoir une meilleure lisibilité des sommes dont il s'agit.

Pour tout organisme demandeur, la subvention correspond globalement à des frais de fonctionnement, tels que : masse salariale, loyer, équipement et matériel lié à l'activité.

Ainsi, nous souhaiterions que, pour chaque proposition de subvention nouvellement déposée ou reconduite, les éléments suivants figurent, selon le cas, au compte rendu écrit :

- 1) Le montant de la subvention demandée ;*
- 2) Le montant de la subvention à n-1 ;*
- 3) Frais de fonctionnement de l'organisme décomposant les rubriques comptables ;*
- 4) Montant des pertes enregistrées sur l'année n-1.*

Autant d'informations comptables exigibles pour toute demande de subvention qui mériteraient d'être portées à la connaissance du public auditeur afin d'assurer une pleine crédibilité à l'octroi par le Conseil de ces subsides.

Pour ce faire, l'association Vivre Gares du Nord & l'Est demande la mise en place, sous votre autorité et celle de vos conseillers, une formulation ne fût-ce que synthétique des éléments mentionnés ci-dessus. »

Mme PAWLIK constate la nécessité d'avoir une réelle transparence sur la question de l'adoption des subventions.

Elle souligne des progrès en la matière, à la suite de la demande de son groupe, en début de mandature, qu'un certain nombre d'informations figurent sur les délibérations, à savoir les subventions attribuées les années précédentes et celles attribuées au cours de l'année, car il n'est pas rare qu'au cours d'un même Conseil d'arrondissement, ou plusieurs d'affilée, soient attribuées des subventions à la même association. Il est donc important d'avoir une vision globale des sommes allouées à une même structure.

Même si elle considère cette demande d'information complémentaire légitime, Mme PAWLIK est plus réservée sur la mise en œuvre proposée. Un compte rendu de Conseil d'arrondissement est déjà assez long, pour ne pas dire lourd, et il ne faut pas non plus décourager les habitants à en prendre connaissance, par un document qui ferait entre cinquante et soixante pages, car la réalité est là, beaucoup de subventions sont attribuées et les informations sollicitées sont assez fournies amenant à un compte rendu un peu trop foisonnant.

Elle propose, ce soir, qu'une autre formule soit trouvée comme, par exemple, qu'un document annexe au compte rendu du Conseil d'arrondissement soit dédié aux subventions versées aux associations ou qu'un onglet soit mis en place sur le site de la Mairie du 10^e arrondissement concernant les subventions attribuées aux associations. Dans ce cas, la demande de l'association sera satisfaite et le compte rendu de Conseil d'arrondissement restera lisible.

Mme PAWLIK termine par un point qui n'est pas évoqué dans la question mais qui, pour elle, est un sujet important.

Le suivi des subventions allouées aux associations est une question qu'elle a soulevée à plusieurs reprises en Conseil d'arrondissement, en demandant à ce qu'il puisse y avoir une sorte de droit de suite des subventions allouées à telle ou telle structure.

Elle entend bien que les associations doivent déjà accomplir beaucoup de démarches administratives, et n'ont pas les moyens nécessaires pour les réaliser. Cela demeure néanmoins de l'argent public, et elle pense qu'un droit de suite, tous les 3 ans, avec un exposé des activités, pourrait être mis en place pour les associations bénéficiant d'une subvention reconduite chaque année.

Mme VASA excuse l'absence de M. RAIFAUD.

Elle souligne que faire des fiches récapitulatives de tous ces éléments serait un travail difficilement envisageable car, à l'échelle du Conseil de Paris, cela représente des centaines

de demandes. Il est possible d'avoir accès aux informations et aux documents comptables déposés par les associations lorsqu'elles formulent une demande de subvention.

L'enjeu est d'avoir plus de fluidité, de transparence et de facilité d'accès à ces informations. Il est nécessaire d'être clair dans les exposés oraux et de donner ces informations pour les retrouver de façon précise dans le compte rendu du Conseil d'arrondissement précédent. Cela peut déjà simplifier la recherche d'informations.

Sur un travail de plus long terme, il faut travailler la réactivité du système administratif. Il existe des systèmes de mise en ligne des données, notamment des subventions des associations qui sont publiées avec un décalage, et ce système-là devrait être amélioré.

M. LE RESTE partage le souci, voire l'exigence d'une plus grande transparence de l'utilisation de l'argent public, notamment en direction du milieu associatif.

En ce qui le concerne, en tant que responsable de la Politique de la Ville, il s'attache chaque année, au mois de février, à remettre au Conseil d'arrondissement un état précis des subventions utilisées par les associations politiques de la Ville avec la nature des activités. Cela montre la traduction d'une volonté d'être transparent en matière d'utilisation de l'argent public.

Cependant, en tant qu'élu politique, sa responsabilité, son urgence aujourd'hui, en plus de la transparence, est aussi de savoir comment pérenniser le milieu associatif et comment conforter les associations dans leurs activités, notamment celles œuvrant en direction des quartiers populaires et des populations précarisées, par rapport aux décisions gouvernementales de réduire les moyens, de supprimer les emplois aidés et d'opérer des coupes budgétaires.

Certes, il faut être transparent sur l'utilisation de l'argent public, mais la question se pose de savoir comment faire pour que toutes ces associations méritant de l'attention et du soutien – puisqu'elles répondent à l'intérêt général et à un véritable besoin dans l'arrondissement vis-à-vis des populations précarisées – puissent maintenir leur activité.

M. COULOGNIER ne remet pas en doute les subventions, car il est évident que toutes ces associations ont un besoin d'aides financières.

Il souhaite avant tout avoir une lecture toute simple, pouvant être éventuellement rapportée sur une annexe, sur une subvention demandée l'année N avec des informations sur l'année N-1, la proportion, l'investissement sur l'achat de matériel ou encore le développement d'activités nouvelles venant justifier cette demande.

Pour conclure sur cette question, **Mme CORDEBARD** invite les élus à être les plus clairs dans l'énoncé des délibérations portant subventions aux associations, et remercie M. LE RESTE de l'effort particulier fourni pour la présentation des subventions Politique de la Ville et donner un éclairage précis sur l'utilisation des deniers publics.

Elle rappelle que, si les documents ne sont pas disponibles durant le Conseil, il est possible d'en faire la demande à la Ville ou de consulter les données libres de la Ville sur le site opendata.paris.fr.

Mme CORDEBARD donne la parole au représentant du Comité citoyen climat.

Un, représentant du Comité citoyen climat, donne lecture de la question suivante :

« Lors du CICA du 18 décembre 2017, la feuille de route « Ensemble, préparons le 10^e au changement climatique » a été présentée.

Il a également été annoncé qu'un plan d'action en découlerait et que sa mise en œuvre commencerait au 1^{er} semestre 2018. Dans ce cadre, un collectif citoyen chargé de son suivi s'est constitué. Il se compose d'habitants et de citoyens ayant une activité dans le 10^e.

Afin de pouvoir s'impliquer de manière plus concrète dans ce suivi, le CoCi climat Paris 10 souhaiterait connaître l'état d'avancement de sa mise en œuvre avant cet été. »

Mme VASA remercie le Comité venu présenter cette question et le félicite, car c'est un exercice de démocratie participative dont tout le monde n'a pas l'habitude.

Il suit l'élaboration de la feuille de route locale sur le climat et la résilience dans l'arrondissement, et s'engage à suivre sa bonne réalisation dans l'arrondissement en tant que citoyen.

Ce collectif, comprenant entre dix et trente personnes, souhaite connaître les obstacles, les avancées et les engagements pris au moment de la présentation de cette feuille de route en décembre dernier. L'ensemble de l'équipe municipale s'étant engagé à présenter en juin un bilan, Mme VASA sera ravie de le faire collectivement puisqu'elle s'est engagée sur des projets, chacun dans sa ou ses délégations, et a lancé une soixantaine d'actions.

Un tiers de ces actions est réellement lancé et en bonne voie, un tiers est à l'étude ou en cours, et le dernier tiers rencontre déjà des obstacles, mais, finalement, là est aussi l'exercice : pouvoir expérimenter. Il faut donc accepter les difficultés, qui peuvent parfois être insurmontables.

Mme VASA ajoute qu'environ la moitié de ces projets concernent la réalisation d'infrastructures, comme l'école Oasis, longuement évoquée lors du CICA, où la Ville opère une transformation dans sa façon de faire, dans la façon dont elle construit réellement son urbanisme.

Mme VASA informe ensuite de quelques rendez-vous proposés par l'Hôtel de Ville dans les mois à venir autour du Plan Climat de la Ville de Paris. Elle proposera, le 26 mai, une votation citoyenne pour présenter ses engagements en faveur du climat et proposer aux citoyens de s'associer à ces engagements dans leur vie quotidienne. Tout le monde est invité à y participer, à faire vivre cette votation ou à venir s'engager aux côtés de la Ville.

Deux autres éléments seront bientôt à disposition des citoyens :

- Une plateforme en ligne permettant aux initiatives de se retrouver, qui s'appellera "Planète Quartier" ;
- Un Conseil Citoyen Numérique sera expérimenté en fin d'année autour du Plan Climat et permettra de suivre les réalisations du Plan, leur avancement, et de pouvoir interpellier les élus et les Directions pour avoir des informations.

Mme VASA donne rendez-vous cet été pour faire le bilan, et pense qu'il est important de s'y associer pleinement afin de réfléchir ensemble au format de cet événement et à la façon dont, sur le long terme, les citoyens pourront s'engager aux côtés de la Mairie pour l'aider dans la réalisation de la feuille de route, mais aussi pour la pousser à aller plus loin dans la réalisation de cette feuille.

Mme PAWLIK reconnaît que la question du suivi est essentielle.

La construction de ce plan local implique l'engagement d'un suivi qui puisse être engagé, et chacun doit avoir le même niveau d'information en temps réel.

Elle entend la réponse de Mme VASA concernant le Plan Climat parisien, mais pense qu'il faut prendre date dès aujourd'hui pour qu'à l'occasion du prochain Conseil d'arrondissement, un temps soit réservé pour la présentation de l'état d'avancement du Plan Climat local, de manière à ce que le collectif et l'ensemble des habitants pouvant être intéressés par la question puissent avoir accès à ces informations.

Mme CORDEBARD conclut en remerciant le comité citoyen pour son engagement à faire réussir la feuille de route pour le 10^e et le Plan Climat parisien. Ces deux démarches complémentaires nécessitent en effet la mobilisation du plus grand nombre pour modifier en profondeur les politiques publiques et les comportements individuels. L'engagement de citoyens aux côtés des élus est indispensable et précieuse pour mener à bien ces démarches novatrices et ambitieuses.

Elle remercie le collectif pour sa question et pour l'attention qu'il porte au fur et à mesure de la réalisation de ce Plan Climat, qu'il contribue à enrichir. Chaque citoyen est apte à l'enrichir en le portant, en y contribuant, en apportant de nouvelles idées à suivre.

Sous n'importe quelle forme, le Conseil d'arrondissement doit régulièrement faire état, au travers de l'ensemble de ses politiques, de son engagement sur cette feuille de route et sur le Plan Climat parisien.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

<i>Projet de délibération : MA 101848</i>	11
<i>Projet de délibération : MA 101849</i>	11
<i>Projet de délibération : MA 101850</i>	11
<i>Projet de délibération : MA 101851</i>	11
<i>Projet de délibération : 2018 DFPE 13</i>	15
<i>Projet de délibération : 2018 DFPE 28</i>	16
<i>Projet de délibération : 2018 DFPE 51</i>	17
<i>Projet de délibération : 2018 DFPE 106</i>	17
<i>Projet de délibération : MA 101852</i>	17
<i>Projet de délibération : MA 101853</i>	18
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 212</i>	19
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 293</i>	20
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 301</i>	21
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 378</i>	21
<i>Projet de délibération : 2018 DASCO 24</i>	22
<i>Projet de délibération : 2018 DJS 154</i>	24
<i>Projet de délibération : 2018 DVD 41</i>	25
<i>Projet de délibération : 2018 DLH 60</i>	25
<i>Projet de délibération : 2018 DLH 100</i>	27
<i>Projet de délibération : 2018 DLH 119</i>	28
<i>Projet de délibération : 2018 DU 45</i>	29
<i>Projet de délibération : 2018 DJS 10</i>	29
<i>Projet de délibération : 2018 DJS 60</i>	30
<i>Projet de délibération : 2018 DPSP 1</i>	30
<i>Projet de délibération : 2018 DAE 78</i>	31
<i>Projet de délibération : 2018 DAE 185</i>	31
<i>Projet de délibération : 2018 DAC 431</i>	32
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 9</i>	33
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 68</i>	34
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 69</i>	35
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 70</i>	35
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 71</i>	36
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 72</i>	37
<i>Projet de délibération : 2018 DDCT 73</i>	37
<i>Projet de délibération : 2018 DPE 11</i>	38
<i>Vœux</i>	40

La séance est ouverte à 18 h 40.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 101848

Rapporteuse : Mme Alexandra CORDEBAD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 5 mars 2018

Projet de délibération : MA 101849

Rapporteuse : Mme Alexandra CORDEBAD

M. BASSINO votera le compte rendu sous réserve que les modifications signalées quelques jours auparavant soient intégrées

Mme PAWLIK fait la même remarque. Le compte rendu n'étant pas sur ODS, elle n'a pu en prendre connaissance. Elle le consultera au cours du Conseil et fera part des remarques utiles si nécessaires.

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 05 mars est adopté à l'unanimité sous réserve.

Objet : Élection d'un président ad hoc pour l'examen et le vote du compte administratif 2017 de l'état spécial du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA 101850

Rapporteuse : Mme Alexandra CORDEBAD

Mme CORDEBARD rappelle que, traditionnellement, le Maire ne peut présenter cette délibération et propose qu'elle soit présentée par M. ALGRAIN.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : vote du compte administratif 2017 de l'état spécial du 10^e arrondissement

Projet de délibération : MA 101851

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que le Conseil d'arrondissement est amené à se prononcer sur le compte administratif de l'État spécial, c'est-à-dire sur le solde d'exécution du budget alloué par la Ville de Paris au 10^e arrondissement en 2017.

C'est un constat entre les crédits ouverts au titre de l'exercice 2017 et les dépenses mandatées au titre du même exercice, le solde en représentant les crédits à reporter.

Les crédits ouverts représentent les inscriptions au budget primitif adopté les 12, 13 et 14 décembre 2016 par le Conseil de Paris.

Le solde d'exécution 2016 est reporté de plein droit, et les mouvements retenus par la Commission réunie le 19 avril 2017 en application de l'article L. 2511-45 du Code général des collectivités territoriales.

Les dépenses mandatées concernent l'ensemble des paiements effectués par le comptable public sur l'état spécial par l'émission d'un mandat administratif du Trésor public aux fournisseurs.

Le solde entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées représente les crédits à reporter. Ce solde ne peut être négatif, conformément aux exigences de la comptabilité publique qui plafonne la dépense au montant de l'inscription budgétaire.

Sur la part de fonctionnement, 95,66 % exactement des 7.000.000,96 € de crédits de fonctionnement ouverts en 2017 ont été mandatés, impliquant alors une légère diminution par rapport à 2016, qui était de 96,72 %. Dans le même temps, les engagements juridiques se sont élevés à 97,32 % des crédits ouverts. La baisse par rapport à 2016 s'explique cette année par un retard de facturation des fluides.

Avec la fusion de la nomenclature Ville et Département ainsi que la fermeture du système comptable en janvier pour la bascule de la M14 à la M57, une importante partie des engagements hors fluides de l'année 2018 a été anticipée en 2017. Plus précisément, pour la dotation de gestion locale d'un montant de 6.812.589,00 €, le taux d'engagement juridique s'élève à 98,58 % et celui du mandatement à 97,33 %.

Sur 182.219,48 € de reports sur l'année 2018, 46,73 % sont destinés à solder des commandes pour lesquelles les factures sont parvenues après la clôture budgétaire.

Pour la dotation d'animation locale d'un montant de 774.170,00 €, il est à noter trois points :

- Un bon taux d'exécution sur l'enveloppe d'animation locale : 88,27 % engagés et 85,84 % liquidés ;
- Un fort taux d'exécution des crédits de l'enveloppe de travaux dits « urgents » pour des opérations non prévues lors de la programmation : 99,84 % d'engagement, 90,55 % de mandatement ;
- L'exécution de l'enveloppe de fonctionnement des Conseils de quartier reste faible de manière chronique, avec 17,57 % d'engagement et 17,57 % de mandatement.

S'agissant des crédits d'investissement, 55,76 % des 373.293,00 € ont été engagés et 46,32 % mandatés juridiquement.

Pour la dotation d'Investissement de la Mairie, le taux d'engagement est satisfaisant, avec 44,43 % et de liquidation de 68,60 %.

Pour la dotation d'Investissement des Conseils de quartier, la situation est la même qu'en fonctionnement, avec 16,12 % de taux d'engagement et 15,67 % de mandatement.

Le report de la section d'investissement s'explique à hauteur de 66,12 % par la sous-consommation de sept enveloppes budgétaires par les Conseils de quartier. Chacun d'eux est doté de 8.264 € par an et par Conseil.

S'agissant des 329.529,99 € de reports de fonctionnement, 126.137,79 €, soit 38,28 % des reports, constituent des restes à payer, c'est-à-dire des dépenses engagées juridiquement, liées à des commandes passées en 2017 et pour lesquelles les factures sont parvenues après la clôture budgétaire.

La présentation des comptes consiste en l'examen de l'état d'exécution des dépenses locales et des reports de crédits. L'utilisation de report constaté sera délibérée lors de la prochaine séance du Conseil d'arrondissement, le 22 mai, où le budget supplémentaire 2018 sera soumis au vote.

M. SCHOUTETEN remarque que, sur ce compte, à peine plus de la moitié des crédits d'investissement votés ont été engagés. Il aurait voulu les mettre plus en perspective, mais ne dispose pas des éléments nécessaires.

Pour revenir à l'idée principale de son intervention, il souligne que cette délibération ne dispose que des totaux des crédits votés, engagés ou mandatés, et cela ne permet pas de pousser l'analyse au-delà de ce qui a été présenté.

Il souhaiterait disposer, poste par poste, et de façon plus précise, des crédits engagés afin de justifier les totaux mentionnés et indiqués dans cette résolution en amont du Conseil.

Pour faire une analogie, il demande à la majorité si elle est pour ou contre la somme de 4.257,29 € qui, pour lui, est précise, en progression, et démontre une véritable volonté d'assainissement.

Mme ARRIAL (DGS) demande à M. SCHOUTETEN de lui préciser sur quelle ligne il est possible de lire 4.257,29 €.

M. SCHOUTETEN précise que ce chiffre est sorti de son esprit pour faire remarquer que les totaux indiqués dans la résolution n'ont aucun élément justifiant leur origine.

Mme ARRIAL (DGS) lui précise qu'il peut trouver l'ensemble du détail du vote selon la comptabilité administrative dans la délibération, donc elle ne comprend pas sa question.

M. SCHOUTETEN informe qu'il ne l'a pas.

M. ALGRAIN suppose un problème de transmission et demande s'il n'avait que le compte administratif et l'ILL.

M. SCHOUTETEN (hors micro) précise qu'il n'avait que la délibération.

M. ALGRAIN constate que ce n'est pas normal.

Mme ARRIAL (hors micro) indique qu'ils sont dans ODS.

M. ALGRAIN informe que cela sera vérifié et si, effectivement, l'opposition n'y a pas eu accès, les documents lui seront communiqués.

La délibération est adoptée à la majorité (deux votes contre).

Mme CORDEBARD et M. FÉRAUD regagnent la salle de Conseil.

Mme CORDEBARD présente la communication sur les investissements localisés 2017 et remercie les services pour le travail de préparation amont au conseil d'arrondissement.

Elle précise que cette communication est une photographie, à un instant T, de l'état des dépenses qui doivent être comparées avec le budget prévisionnel des IIL.

Pour 2017, sur un budget prévisionnel de 2.155.900 €, 2.121.038,84 € ont été mandatés, ce qui représente une consommation correcte et élevée. C'est l'indicateur servant à vérifier qu'il y a une bonne gestion, une bonne capacité à anticiper les dépenses et à exécuter les différents programmes pour entretenir les équipements dans bonnes conditions.

Sur les crèches, les dépenses réalisées ont été multipliées par six. Quatre opérations importantes ont été programmées en 2016, et finalisées en 2017, notamment la halte-garderie rue des Récollet. Une augmentation de dépenses sur les écoles démontre un effort important de suivi des travaux, notamment avec huit opérations de programmées et réalisées sur l'exercice 2017.

Même constat pour les travaux DAC, avec la réalisation de deux opérations sur le Conservatoire municipal d'arrondissement, et pour la DJS avec une réalisation sur une même année de programmation de travaux de rénovation de la salle de spectacle du centre d'animation Jemmapes pour un montant de près de 150.000 €.

Pour donner un état d'engagement de la Ville sur les dépenses d'entretien d'accompagnement de l'ensemble des équipements, l'arrondissement a bénéficié, pour ces enveloppes, d'une augmentation de 57 % par rapport à 2016, illustrées par ces différentes opérations précédemment citées.

M. SCHOUTETEN remercie Mme CORDEBARD pour ces éléments qui sont les bienvenus et demande la possibilité de les avoir par écrit.

Il souhaiterait également avoir plus de détails, lors d'un prochain Conseil, sur les huit opérations en cours ou à venir dans les écoles.

Mme CORDEBARD ajoute que ces informations sont publiques et marquent l'engagement de la majorité dans l'entretien des équipements du 10^{ème} avec un taux d'exécution très important.

Elle ne s'en vante pas, puisque ce travail appartient à l'équipe dirigée par M. FÉRAUD, mais s'en vante pour le 10^e qui détient un des meilleurs taux de réalisation à Paris.

Objet : Soutien à la parentalité tout au long des parcours des familles- subventions (54.000 €) à six associations, dont deux avec conventions, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Projet de délibération : 2018 DFPE 13

Rapporteure : Mme Dominique TOURTE

Mme TOURTE explique que six associations sont concernées pour leurs actions de soutien à la parentalité.

La Mairie de Paris, dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'Enfance et la Famille, souhaite développer les dispositifs de soutien à la parentalité.

Il est proposé d'accorder une subvention à six associations dont trois situées dans le 10^e :

- L'association Saint-Vincent-de-Paul ;
- L'association OPEJ Baron de Rothschild ;
- Espace Universel.

L'association Saint-Vincent-de-Paul, dans le cadre de son action de soutien à la parentalité, a mis en place un café accueil quotidien ainsi que des temps de réflexion et de formation des parents dont les thèmes sont définis avec les parents, un théâtre-forum pour les parents ne maîtrisant pas totalement le français, et enfin des lieux de loisirs et de manifestations partagés pour les parents et les enfants. L'association a accueilli en 2017 cent familles.

La fondation OPEJ Baron de Rothschild gère la Maison des familles et des cultures proposant :

- Des actions en direction des familles en complément de ses actions de service de médiation familial ;
- Des actions collectives de soutien à la parentalité ;
- Des groupes de parole d'enfants et d'adolescents ;
- Un groupe de parole de parents de collégiens fonctionnant en parallèle de l'action prévention scolaire menée avec plusieurs établissements scolaires de l'arrondissement depuis septembre 2017.

L'association a reçu deux cent quatre-vingt-treize familles en 2017.

L'Espace Universel propose des actions de médiation culturelle en milieu scolaire permettant de valoriser les parents dans leur rôle éducatif :

- En favorisant leur implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
- En permettant de mieux comprendre le système scolaire français grâce à des réunions d'information sur des thématiques liées à l'école ;
- Un soutien à la parentalité ;
- Deux sorties culturelles.

En 2017, cent trente-six familles ont été accueillies.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 54.000 € pour les six associations, dont une de 5.000 € à l'association jeunesse Saint-Vincent-de-Paul, une de 10.000 € pour la fondation OPEJ Baron de Rothschild et une de 2.000 € pour l'association Espace Universel.

Mme CORDEBARD ajoute avoir visité la semaine précédente, avec Mme TOURTE, le nouveau local de l'OPEJ. Ce nouvel équipement pour le 10^e sera précieux.

S'agissant de la maison des jeunes Saint-Vincent-de-Paul elle ajoute que cette dernière est en reconstruction et, qu'en attendant sa réouverture, l'association est relocalisée au presbytère mais poursuit l'ensemble de ses activités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions et conventions (310.047 €) avec l'association « la maison kangourou » (10^e) pour la création de la structure multi-accueil de petite enfance Temple (10^e).

Projet de délibération : 2018 DFPE 28

Rapporteuse : Mme Dominique TOURTE

Mme TOURTE se réjouit de cette ouverture

La délibération propose l'attribution d'une subvention d'équipements en vue de l'ouverture, en septembre 2018, d'une structure multi-accueil de la petite enfance au 129-131 Faubourg du Temple sur le site dit de la Grâce de Dieu.

Cette structure sera gérée par la Maison Kangourou qui gère déjà plusieurs établissements dans d'autres arrondissements. Sa capacité s'élèvera à vingt places, pour des enfants en âge de marcher jusqu'à 3 ans. Il sera ouvert de 7h30 à 19h toute l'année, sauf une semaine à Noël et au mois d'août.

Mme TOURTE propose de voter cette délibération autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec la Maison Kangourou une convention pour l'attribution d'une subvention d'équipement de 310.047 €.

M. SCHOUTETEN constate que c'est un beau projet, mais se pose deux questions afférentes à cette nouvelle structure.

Premièrement, l'objectif de taux d'occupation indiqué dans le dossier est relativement modeste, avec 71 %. Il souhaiterait savoir pourquoi il est si bas.

Deuxièmement, l'information relative à la Commission crèche pourrait être plus précise. La Commission crèche n'étant pas instruite des demandes de places non satisfaites, M. SCHOUTETEN demande si une information pourrait être partagée avec ce Conseil.

Nonobstant la réponse à ces deux questions, les Républicains soutiendront ce projet.

Mme TOURTE précise que la structure ouvre en septembre 2018 et montera en charge quand le taux d'occupation deviendra plus important.

Concernant la deuxième question, environ 49 % des demandes sont satisfaites, et des moyens sont mis en œuvre pour en satisfaire beaucoup plus sur l'arrondissement.

M. FÉRAUD se réjouit également de cette délibération marquant une nouvelle étape dans un projet important faisant suite à la rénovation de l'ensemble de la cour de la Grâce de Dieu par les 3F. Elle montre que même longs, les projets sont menés jusqu'au bout.

Il restera, pour les municipalités suivantes, une nouvelle étape dans cette résidence des 3F, avec l'accès au futur jardin entre le Faubourg du Temple et le Buisson Saint-Louis, si la Ville rachète un jour ce terrain, et de bien montrer la cohérence de l'ensemble des projet de logement, d'équipements publics et d'espaces verts que cette délibération vient illustrer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention de (22.015 €) et avenant n° 2 à l'association Les Petits Lardons pour la crèche parentale (10^e)

Projet de délibération : 2018 DFPE 51

Rapporteure : Mme Dominique TOURTE

Mme TOURTE précise que cette délibération revient chaque année pour aider une crèche parentale située au 20, rue des Écluses Saint-Martin et accueillant vingt-quatre enfants.

Pour l'année 2018, il est proposé un avenant à cette convention fixant la subvention municipale à 22.015 €. Celle-ci est en baisse de 15 % par rapport à 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention et avenant n°2 (96.588 €) avec l'association République Enfants pour la crèche parentale (10^e)

Projet de délibération : 2018 DFPE 106

Rapporteure : Mme Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que cette délibération concerne l'association La République des enfants, une crèche parentale avec une capacité d'accueil de seize places pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Pour 2018, il est proposé un avenant à cette convention fixant la subvention municipale à 96.588 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation donnée à Madame La Maire du 10^e arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salle au sein de la maison de la vie associative et citoyenne du 10^e arrondissement.

Projet de délibération : MA 101852

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

Mme CORDEBARD informe que l'ordre des délibérations a changé. En raison d'un certain nombre d'absences, plusieurs pouvoirs ont été donnés, et plusieurs délibérations ont été assignées à d'autres rapporteurs.

M. ALGRAIN rappelle que, lors de la séance des 27 et 28 mars 2017, le Conseil de Paris a voté la délibération « Approbation du règlement intérieur des Maisons de la vie associative et citoyenne de la ville de Paris », attachée à la communication de Mme HIDALGO relative à la vie associative et à la participation citoyenne.

L'évolution à compter du 1^{er} janvier 2018 des Maisons des Associations (MDA) a ainsi été adoptée. Celle-ci prévoit que, pour s'adapter au rythme de vie des Parisiens engagés, les horaires d'ouverture des MDA soient élargis. Grâce à un dispositif de conventionnement, les associations pourront accéder aux salles de réunion, en dehors des horaires d'ouverture assurées par les agents, de 8 à 22h du lundi au dimanche, hors certains jours fériés et congés annuels.

Une convention type élaborée par la DDCT propose aux mairies d'arrondissement de :

- Fixer les conditions et les obligations des associations accueillies ;
- Présenter la nature des activités autorisées ;
- Préciser les règles en matière de sécurité, notamment pour les incendies ainsi que les règles de sûreté et de respect des lieux ;
- Désigner des chargés de sécurité ;
- Préciser les procédures d'état des lieux et de remise des clés.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser à signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salle, au sein de la Maison de la Vie Associative et citoyenne du 10^e arrondissement dont les dispositions reprennent la convention type proposée et ci-dessus énoncée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation donnée à Madame la Maire du 10^e arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition des locaux du conservatoire Hector Berlioz au profit de l'association Mélodix

Projet de délibération : MA 101853

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que Melodix est une association donnant des cours de musique pour adultes au sein des locaux du conservatoire du 10^e arrondissement.

Elle a vocation à leur permettre d'apprendre ou reprendre la musique quel que soit leur âge ou leur niveau, et possède une expérience de plus de 25 ans dans ce domaine. Ses activités se déroulent dans un esprit de partage et de valorisation du travail de chacun.

Depuis septembre 2017, Melodix est reconnue comme organisation de formation continue.

Afin d'assurer son offre de cours pour adultes, le conservatoire Hector Berlioz met à disposition de l'association un bureau et plusieurs salles de cours collectifs pour ses quatre cents adhérents et ses trente-cinq professeurs. Ces cours sont bien entendu payants.

Sur proposition du Directeur du Conservatoire, il est proposé d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public, de mise à disposition de locaux au sein du

Conservatoire, au profit de l'association pour l'année scolaire 2017-2018 en cours, et celle à venir, selon une redevance d'un montant de 2.387,20 €, montant calculé sur la base de la délibération 2006 DAC 147 fixant les redevances d'occupation de salles dans les conservatoires municipaux (articles 2 et 4).

En contrepartie, les mises à disposition des salles uniquement du lundi au vendredi de 9h à 19h sont gratuites, le paiement se faisant pour l'occupation en soirée et durant le weekend.

En outre, la Mairie peut être amenée à demander à l'association de réaliser quatre prestations annuelles, à titre gratuit, dans les locaux du Conservatoire ou dans la Mairie elle-même, de concerts et d'ateliers d'animation afin de promouvoir le rayonnement local et accompagner la vie culturelle du territoire.

En regard de la gratuité de cette occupation, l'Association Melodix devra proposer pour la rentrée 2018-2019 une programmation d'activités en lien avec les enfants scolarisés dans l'arrondissement. Ils sont eux-mêmes demandeurs et auront toute la liberté de faire des propositions. Une communication au Conseil d'arrondissement sera faite sur le calendrier et la nature des activités proposées.

Cette convention est signée donc pour cette année en cours ainsi que pour l'année prochaine et sera reconduite, ou pas, l'année d'après, selon la manière dont les engagements auront été respectés.

N'ayant aucun éléments, **Mme PAWLIK** souhaiterait savoir pourquoi la convention n'a pas été conclue avant et pourquoi cela est rétroactif.

M. ALGRAIN précise que l'association était en place au sein du Conservatoire depuis de nombreuses années et était reconduite sans contrat.

Le Directeur du Conservatoire a pointé la nécessité d'encadrer cette présence de manière plus formelle pour, notamment, déterminer toute la responsabilité pouvant avoir lieu au moment de l'occupation etc.

Les discussions avec l'association Melodix ont pris du temps et ont finalement abouti à cette conclusion en cours d'année. Il paraissait donc logique et légitime d'appliquer la partie redevance à partir de la rentrée dernière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (905.000 €) et convention avec 30 sociétés

Projet de délibération : 2018 DAC 212

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que, sur les trente sociétés, trois concernent le 10^e arrondissement.

C'est une fierté, d'une certaine manière, de disposer dans le 10^e arrondissement de trois cinémas d'art et d'essai. Cela fait toute la différence dans le cadre de cette délibération et lui donne l'occasion de rappeler, même s'ils sont connus dans l'arrondissement, leur remarquable travail de proximité.

La programmation de L'Archipel se distingue par une politique exigeante d'accompagnement des films envisagés à un rythme soutenu, un très grand nombre d'animations, de rencontres et d'événements visant à imposer la salle comme un lieu convivial où le dialogue, la pédagogie, et le plaisir cinéphilique sont privilégiés. En 2017, il a reçu les labels « patrimoine et répertoire », « recherche et découverte », ainsi que le label jeune public. Il est proposé de lui accorder une subvention de 30.000 €, identique à celle de l'année précédente.

Le Brady a pour vocation d'animer le quartier par différentes actions, de programmations, de films d'art et d'essai à la fin de leur exploitation dans les autres cinémas. De plus, il propose l'organisation de cycles et festivals autour d'un réalisateur, un acteur ou une thématique. Il ne faut pas non plus oublier la programmation hebdomadaire de films destinés au jeune public et de films populaires inédits d'origine turque et indienne à destination de ces communautés très présentes dans le 10^e. La subvention qu'il est proposé de lui allouer s'élève à 30.000 €, soit le double du montant 2014 et le même que l'an dernier. Ceci est un exemple parmi d'autres de l'implication importante de la Mairie de Paris en faveur de la culture sous toutes ses formes.

Le Louxor, qui va fêter ses 5 ans, est considéré comme le joyau des cinémas du 10^e, même s'il est difficile de le présenter sous cette forme tant il est connu. À la frontière des trois arrondissements (9^e, 10^e et 18^e), il s'adresse à un public large de cinéphiles, de scolaires, de centres de loisirs, de structures sociales et d'associations. Son implication dans la vie locale est connue de tous. Sa politique tarifaire reste volontairement basse et poursuit un travail spécifique pour le jeune public. Il accueille de nombreux projets en lien avec les associations de quartier et d'arrondissement, comme récemment avec le Festival du Cinéma du film Turc organisé par l'ACCOT, auquel des élus de la Maire du 10^e se sont rendus. M. ALGRAIN propose pareillement de voter, pour ce cinéma, une subvention de 30.000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (3.000 €) à l'association Rencontre pour la pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10^e)

Projet de délibération : 2018 DAC 293

Rapporteur : M. Eric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que l'association ARPEJ, même peu connue, tient un rôle important en direction d'un public en majorité adulte, mais pas uniquement.

M. ALGRAIN les a rencontrés à plusieurs reprises. Cette association veille à essayer de tourner de plus en plus son offre en direction des plus jeunes, dans le cadre du soutien de l'éducation artistique en pratique amateur.

Il est proposé au Conseil d'arrondissement, par le présent projet, d'apporter son soutien à cette association fondée en 1983 sous l'impulsion du saxophoniste et pédagogue Michel GOLBERG. Ses structures offrent une formation de haut niveau en jazz et en musiques afro-américaines, dans son centre situé au 29, rue des Petites Écuries dans le 10^e arrondissement, grâce à une équipe d'une trentaine de professeurs. Une quarantaine de cours collectifs et instrumentaux sont proposés (orchestre, big-band, harmonie, arrangement, chorale, formation musicale pratique, musique latine, etc.).

La majeure partie des enseignements concerne le public amateur, dont une partie des publics entre 11 et 18 ans. C'est un nouveau chemin qui est en train de se tracer.

Il est proposé d'émettre un avis favorable pour l'ARPEJ pour une subvention de 3.000 € au titre de 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (5.000 €) à l'association Hippocampe - association pour la recherche en mime corporel (10^e).

Projet de délibération : 2018 DAC 301

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que cette association est connue de tous. Elle est située au Théâtre de la Paix, au 1, passage du Buisson Saint-Louis. Elle dispense des cours réguliers de mime corporel quatre fois par semaine, et organise une dizaine de stages par an avec une douzaine de participants.

Hippocampe participe également à l'organisation du Festival Mimesis, art du mime et du geste à l'International Visual Théâtre de Paris 9^e.

Une subvention de 5.000 € est sollicitée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention et convention avec l'association Ferraille prospection et exploitation artistique (18^e).

Projet de délibération : 2018 DAC 378

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise que l'association Ferraille organise le Festival de bande dessinée Formula Bula depuis plusieurs années.

La Mairie du 10^e accompagne effectivement cette association à la fois au niveau de la Ville de Paris mais aussi localement, en interagissant entre le Point Éphémère et la médiathèque Françoise Sagan.

La prochaine édition aura lieu les 28, 29 et 30 septembre, au Point éphémère et autour de la médiathèque. Elle sera précédée, le 26 septembre, d'un « 10 en Scène » spécial autour de la création en direct de dessins, avec la participation du public, en direction des plus jeunes.

Cette association est par ailleurs suivie grâce à la dotation Bloche à hauteur de 6.000 € et de 25.000 € par la Mairie de Paris, soit un total de 31.000 € pour l'aider à réaliser dans d'excellentes conditions le prochain festival Formula Bula, qui, cette année, est orienté autour de la jeunesse, de façon à élargir son auditoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (1.008.409,19 €) et convention annuelle d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des temps d'Activités Périscolaires.

Projet de délibération : 2018 DASCO 24

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'il est proposé de voter une subvention importante de 1.008.409,19 € à des associations pour l'éducation artistique et culturelle des jeunes Parisiennes et Parisiens.

L'année 2017 a été marquée par la première d'un nouveau Projet Éducatif Territorial (PETT) dont toutes les écoles du 10^e bénéficient.

Les nombreux échanges au sein de ce Conseil et les recherches effectuées avec Mme CORDEBARD pour orienter de manière volontaire les associations en direction des écoles maternelles ont abouti à une délibération où de nombreuses associations vont pouvoir intervenir dans cet environnement des écoles maternelles.

Cette délibération concerne tout un ensemble d'associations parisiennes intervenant notamment dans le 10^e, dont certaines originaires de l'arrondissement comme :

- L'association du centre culturel Danse du Zèbre, située rue du faubourg du Temple (3.057 €) ;
- La Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement basée boulevard de la Villette (21.350 €) pour différents projets comme « Dessine-moi la laïcité », « Découvertes des civilisations, du patrimoine et des langues », « Les cyber-aventures des Télémaque », « Sciences et techniques », « Les Petits as de la sécurité », « Toi plus toi, plus moi », « Pour que l'on soit bien à l'école », etc. ;
- L'association Louise Rosier Kid qui se trouve au 206, quai de Valmy (18.864 €) et qui développe un programme d'éducation nutritionnelle.

M. ALGRAIN précise que les écoles maternelles ont été particulièrement identifiées comme des endroits où devaient se déployer de manière plus importante des activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Mme PAWLIK rappelle que cette délibération porte sur l'approbation par le Conseil d'arrondissement de soixante-dix-neuf subventions assorties de conventions d'objectifs pour l'organisation de deux cent soixante-trois ateliers, mis dans les écoles parisiennes en tant qu'activités périscolaires pour la somme d'un million d'euros.

La question de la transparence sur l'attribution des subventions prend ici tout son sens. M. ALGRAIN déclare que des associations du 10^e arrondissement ont pu être repérées, mais Mme PAWLIK aurait aimé savoir quelle association est intervenue dans quelle école du 10^e. Ce type d'information est un minimum, car ce n'est pas parce qu'une association vient du 10^e qu'elle intervient forcément dans l'arrondissement.

Mme PAWLIK trouve assez regrettable d'avoir un tableau avec le détail des ateliers et des subventions par association, mais qui ne précise ni les écoles ni, a minima, l'arrondissement d'intervention pour les ateliers.

Ceci est d'autant plus regrettable et surprenant qu'en tant que Maire d'arrondissement, Mme CORDEBARD a été sollicitée pour émettre un avis sur ces différents ateliers. Donc, à partir du moment où les informations utiles sont fournies, pourquoi ne pas les communiquer en Conseil d'arrondissement ?

La ventilation qui a pu être faite très rapidement par les services n'aurait pas nécessité de travail supplémentaire, et chacun aurait eu, à son niveau, une information utile.

Pourtant, il est demandé au Conseil d'intervenir sur la base d'un tableau ne comportant pas la moitié des informations.

Le minimum aurait été, selon Mme PAWLIK, de communiquer ces informations et d'avoir ce document, même a posteriori.

Sans s'attarder sur ce sujet qui sera débattu au Conseil de Paris, Mme PAWLIK souhaiterait remettre sur la table la question de la consultation qui pourrait être faite auprès des parents sur ces différents ateliers.

Elle assure que les Républicains voteront pour cette délibération car les associations ont besoin de ces subventions, mais elle demande vraiment d'avoir ce tableau. Elle avait déjà formulé cette demande l'année précédente, car il lui semble légitime d'avoir ce document et cette ventilation.

M. ALGRAIN indique qu'il lui communiquera ces éléments.

Il souhaite apporter une précision qu'il avait omise précédemment. Il est important de noter que, dans le choix des associations qui postulaient, celles-ci devaient se mettre en relation, dans un premier temps, avec les écoles et les Responsables Éducatifs Ville (REV), de sorte à pouvoir identifier la pertinence des projets qu'ils pouvaient présenter.

À minima, sur la pertinence, le choix est réel et appartenait surtout aux REV qui ont pu débattre et échanger avec ceux qui prétendaient et souhaitaient pouvoir postuler pour ce qui pouvait être proposé dans le cadre des TAP.

M. ALGRAIN voulait préciser ce point car il faut aussi faire confiance aux écoles, et aux REV, dans leur perception des associations amenées à travailler avec elles.

Cela n'interdit pas évidemment de transmettre le détail de toutes ces animations qui vont se déployer à l'intérieur du 10^e arrondissement, et cela sera fait pour l'ensemble des élus du Conseil.

Mme PAWLIK l'entend, mais cet élément toujours un peu culpabilisant consistant à dire : « Il faut faire confiance » est exactement ce qui est ressorti précédemment sur les associations ; mais, dans ce cas, il n'y a qu'à donner un blanc-seing à la majorité sur l'ensemble des sujets. Celle-ci gère le Conseil d'arrondissement comme bon lui semble, au regard de Mme PAWLIK.

Mme PAWLIK trouve la réponse de M. ALGRAIN exagérée, car elle fait confiance aux écoles et trouve logique, dans un rôle d'élu – cela vaut pour l'ensemble des groupes, y compris au sein de la majorité –, d'avoir un droit de regard sur ces questions.

Mme CORDEBARD rappelle que l'appel à projet est annuel et se fait avec un dépôt de dossier concerté avec l'école.

Le tableau a cependant le défaut de ne pas relier les associations aux écoles

Mme CORDEBARD assure à Mme PAWLIK que la majorité accèdera à sa demande d'organiser cette information afin qu'elle soit lisible et qu'elle puisse, comme chacun autour de cette table et en dehors, savoir sans difficultés ce qu'il se passe dans le cadre de l'appel à projet. Quant à la présentation proposée, Mme CORDEBARD demandera à ce qu'elle soit retravaillée pour l'avenir.

Mme PAWLIK (hors micro) demande que les documents ne tardent pas trop à être transmis.

Mme CORDEBARD enregistre sa demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (17.000 €) au titre de la jeunesse à 7 associations du (10^e).

Projet de délibération : 2018 DJS 154

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe que les sept associations en question sont connues de tous et exercent depuis longtemps dans l'arrondissement :

- L'association AIRES10 pour le renouvellement de son projet « Faire vivre la mixité, à la place du Buisson Saint-Louis. » Vie de quartier (4.000 €) ;
- L'association Musiques et Cultures Digitale (MCD) pour son projet atelier en reportage permanent 2018 destiné à une quinzaine de jeunes âgés de 8 à 13 ans issus du quartier de la Grange aux Belles (3.500 €) ;
- L'association jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul pour son projet d'accompagnement global des jeunes vers un projet professionnel et la lutte contre le décrochage scolaire (3.000 €) ;
- L'association N'GAMBART pour son projet « Jeunes Talents », accompagnement, valorisation et conseils auprès des jeunes du 10^e en création artistique, musique et danse en vue de se produire dans l'espace public (2.000 €) ;
- L'association L'aire à mots pour son projet atelier d'écriture inventive, d'arts plastiques et visuels à destination des jeunes, avec pour objectif de publier un livre (1.500 €) ;
- L'association À Toi Théâtre pour son projet d'atelier théâtre intergénérationnel (1.500 €) ;
- L'association Les Quatre Horizons pour son projet d'atelier d'expression culturelle en direction des jeunes (1.500 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros.

Projet de délibération : 2018 DVD 41

Rapporteur : M. Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, la Maire de Paris a récupéré, depuis le 1^{er} janvier 2018, les compétences de police en matière de stationnement payant et gênant.

Compte tenu de l'attractivité de Paris et du grand nombre d'événements s'y organisant, les demandes d'occupation temporaire de la bande de stationnement payant et plus largement du domaine public viaire se multiplient, qu'il s'agisse de stationnement de véhicules ou d'installations diverses (barnums, tapis rouge, etc.). Ces usages, spécifiques par leur ampleur ou leur temporalité, ne s'inscrivent pas, à l'instar des tournages, dans le processus classique du paiement à l'horodateur pour le stationnement d'un véhicule.

Sur le projet délibération, lorsque, par exemple, est donnée l'autorisation d'occupation de stationnement réservée aux voitures, plutôt que de demander à l'association cette emprise de devoir payer le prix normalement pratiqué dès lors qu'une voiture se gare, il a été décidé de proposer une tarification minorée par rapport au tarif de stationnement rotatif afin de maintenir le niveau d'attractivité de la ville.

Ces montants s'élèvent à 45 € de frais de dossier et 15 € par jour et par emplacement de véhicule, plus 50 % sur les tarifs appliqués hors borne de stationnement.

En dehors des autorisations données pour les tournages de films, cela concerne les équipements de voirie destinés à un usage public et gérés par une collectivité, définition précise du viaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition.

Projet de délibération : 2018 DLH 60

Rapporteur : M. Dante BASSINO

M. BASSINO précise qu'il s'agit, dans le cadre de la rénovation de l'habitat insalubre, d'être en capacité de reloger toutes les personnes concernées, étant donné l'importance des opérations pouvant être effectuées dans les années à venir.

Les bailleurs sociaux pourraient se retrouver en difficulté pour reloger une partie des habitants, d'où la proposition de la Ville d'avoir une solidarité pour le relogement de ces personnes et de prélever, sur les logements dont elle est réservataire et qu'elle partage avec les arrondissements, une partie des logements, de manière à assurer le relogement des personnes concernées par les opérations de réhabilitation.

Cela concernerait environ une quarantaine de logements par an sur l'ensemble du contingent de la Ville. Dans le 10^e arrondissement, cela ferait environ un logement tous les 2 ans qui

serait soustrait, de manière à permettre le relogement des personnes résidant dans de l'habitat insalubre ou ayant besoin d'une réhabilitation.

Mme PAWLIK souligne que, bien que la rénovation du parc social soit aujourd'hui une nécessité, il est évident que le relogement des Parisiens concernés par une rénovation ou une réhabilitation est également nécessaire. Cependant, cette délibération comporte, selon elle, deux zones d'ombre problématiques dans l'exposé des motifs.

Premièrement, il est évoqué, dans la délibération, un besoin d'environ sept cents relogements sur plusieurs années dans le 13^e et dans le 20^e arrondissement, et cela n'est pas clair. Si cela concerne principalement ces deux arrondissements, elle demande pourquoi, dans ce cas, il n'est pas procédé au relogement des familles en question dans l'arrondissement où elles résident aujourd'hui pour éviter le désenracinement des familles ou pour les enfants inscrits dans les écoles du quartier et dans les établissements publics de proximité. Cela serait plus pertinent.

Deuxièmement, Mme PAWLIK ne comprend pas pourquoi là où, auparavant, la situation se passait très bien entre la Ville et les bailleurs sociaux, aujourd'hui, des difficultés sont apparues, et la majorité ne serait plus en capacité de régler en interne ce type de situation d'urgence, contrairement à avant. Elle pense qu'il serait utile d'avoir des éléments d'éclaircissement.

Pour terminer, le mauvais entretien général du parc social et les retards accumulés lors des opérations de rénovation de ces dernières années vont conduire à des situations qui seront mal maîtrisées, alors que les choses auraient pu être envisagées différemment.

La construction de ce circuit spécifique de ponction sur les logements des contingents des maires d'arrondissement n'est pas particulièrement opportune, est assez faible et peut poser un certain nombre de difficultés.

Eu égard aux différents points évoqués précédemment, Mme PAWLIK déclare que les Républicains voteront contre cette délibération.

M. BASSINO précise que le besoin actuel se fonde sur le nombre et la taille des opérations particulièrement importants, et qui risquent de nécessiter cette solidarité des arrondissements. Actuellement, lors d'une opération de rénovation nécessitant que les habitants quittent leur logement, le bailleur seul les reloge. Habituellement, la Ville n'intervient pas, sauf exception sur un ou deux logements.

Sur ce sujet, étant donné le nombre de personnes à reloger d'un coup, les bailleurs ne seront pas capables de proposer des relogements de manière simultanée.

S'il faut attendre que les bailleurs soient en capacité de le faire, l'immeuble risque de se vider non pas en quelque mois comme cela est fait habituellement, mais en un, deux, voire trois ans, et des immeubles vont rester vides le temps d'évacuer les derniers ménages. Du coup, c'est du logement social qui reste vide, inoccupé, alors que le besoin se fait grandement ressentir, d'où cette nécessité de solidarité de l'ensemble de la Ville de Paris pour reloger au plus vite ces personnes.

Évidemment, il est toujours tenu compte, dans ces opérations, des souhaits des habitants. Pour ceux voulant rester, la priorité de la recherche se porte vers les immeubles de leur quartier. Cependant, pour ceux désirant s'en aller, il est évidemment regardé en priorité la possibilité de satisfaire à ces demandes.

Concernant les retards d'entretien, il n'y en a pas de particulier dans les logements sociaux, selon M. BASSINO. Les opérations se font de manière régulière, et la Ville de Paris n'a jamais mis autant d'argent qu'actuellement pour améliorer le parc social, que ce soit dans l'entretien courant ou dans les rénovations lourdes, notamment en lien avec le plan climat, de manière à améliorer les performances énergétiques des immeubles.

La délibération est adoptée à la majorité (2 contre, Les Républicains).

Objet : Réalisation dans les 2, 5, 9, 10, 11, 12, 15,17 et 18^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 53 logements sociaux (17-PLA-I et 36 plus)par AXIMO.

Projet de délibération : 2018 DLH 100

Rapporteur : M. Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle que cette possibilité de préempter des logements dans le diffus, votée en début de mandature, permet d'élargir les possibilités de création de logement social et d'aller au plus près des besoins des habitants.

Pour cette délibération, deux logements sont concernés pour le 10^e arrondissement, deux logements de type T2 au 236, rue du Faubourg Saint-Martin qu'il est prévu de confier à AXIMO.

Ils deviendront des logements sociaux de type PLAI, les moins chers, dont le besoin se fait particulièrement ressentir sur Paris et le 10^e arrondissement.

Sur le principe du diffus, **M. SCHOUTETEN** ne voit aucune objection et trouve même l'engagement de nature à répondre à un certain nombre de problématiques de mixité.

Cependant, sur l'ensemble de la délibération, il regrette que le programme soit une nouvelle fois déséquilibré dans son ensemble, avec aucun PLS.

Les Républicains ne pourront donc pas soutenir cette résolution.

M. BASSINO précise que la Ville exerce son droit de préemption urbain renforcé en priorité pour sauver les personnes ayant déjà dans un logement, mais qui risqueraient d'être chassées de la Ville du fait de la mise en vente de leur appartement.

Les personnes dépendant de la catégorie PLS trouvent beaucoup plus facilement une proposition en logement social que celles qui dépendent des catégories PLAI et PLUS.

Dans la commission du 10^e arrondissement, dès que quelqu'un est en difficulté et dépend de la catégorie PLS, une proposition lui est faite assez rapidement. Aujourd'hui, il est nécessaire d'insister sur les catégories de logements sociaux de personnes qui en ont le plus besoin et dont les demandes ne sont pas satisfaites, c'est-à-dire les PLAI et PLUS, d'où la volonté de répondre à la réalité des personnes qui sont dans ces logements rachetés par la Ville.

La délibération est adoptée à la majorité (2 contre, Les Républicains).

Objet : Location de l'immeuble 4, rue d'Aix (10^e) à Paris Habitat OPH-Bail emphytéotique.

Projet de délibération : 2018 DLH 119

Rapporteur : M. Dante BASSINO

M. BASSINO insiste sur cette délibération car cette adresse du 4, rue d'Aix est connue. Il s'agissait d'un hôtel meublé social, un véritable marchand de sommeil qui logeait ses habitants dans des conditions indignes. Les nuisibles étaient extrêmement nombreux et les gérants se permettaient de traiter les habitants d'une manière inadmissible.

Le jour où ils ont estimé avoir pris assez d'argent aux résidents, ils ont tenté, du jour au lendemain, de les chasser en coupant l'électricité, l'eau chaude et en exerçant toute une série de brimades régulières. Or, ces personnes qui habitaient là à l'année se sont défendues et il a fallu que M. BASSINO se déplace pour les défendre. La police est également intervenue à plusieurs reprises.

C'est donc une très bonne nouvelle qu'aujourd'hui, cet immeuble soit transformé en un immeuble social.

Cette adresse s'oriente vers un dispositif spécifique qui ne sera pas du logement social comme fait habituellement, mais très certainement une maison relais, c'est-à-dire des hébergements de très longue durée pour des personnes en grande précarité immobilière qui ont été SDF. Une vingtaine de logements permettront de les stabiliser.

Sur l'adresse même de l'opération, **M. SCHOUTETEN** est d'accord et trouve particulièrement intéressant le sujet que M. BASSINO vient d'évoquer pour sortir les SDF de la rue. Il pense que ce projet est très intéressant et mérite d'être poursuivi.

Cependant, le financement se fait en hypothéquant les finances futures des 65 prochaines années, et cela relève une nouvelle fois de l'optimisation comptable.

Eu égard à ces deux éléments, une adresse et un projet sur lesquels son groupe est tout à fait à même de souscrire, mais une méthode d'optimisation comptable qui leur déplaît au plus haut point, ils s'abstiendront.

M. BASSINO remarque que l'opposition est toujours pour le principe, mais finit toujours par voter contre ou par s'abstenir sur les questions de logement social.

Il s'agit d'investissement : face à un besoin réel et urgent aujourd'hui, au vu de la situation du logement dans le 10^e arrondissement.

M. SCHOUTETEN apprécie la caricature que tente de donner M. BASSINO de l'opposition en particulier. Ses représentants ont déjà démontré à maintes occasions qu'ils étaient plus intelligents qu'une opposition frontale, en particulier sur la question du logement.

Mme TOURTE faisait remarquer, sur une autre thématique, qu'elle faisait l'unanimité, et cela veut dire qu'ils ne sont pas tout à fait étrangers à un travail de concert et à l'unanimité sur certains sujets.

Les élus de l'opposition sont ainsi enclins à voter un certain nombre de délibérations sur le logement social en particulier, mais dénoncent une méthode qui, de leur point de vue, est inacceptable et hypothèque très sérieusement les finances futures pour combler les trous sur

les années en cours. Donc, si M. BASSINO lui-même est enclin à faire un pas dans leur sens, ils n'auront aucun problème à voter en faveur de plus de projets de logement social.

La délibération est adoptée à la majorité (2 abstentions, Les Républicains).

Objet : Cession à AXIMO d'un lot de copropriété préempté par la ville de Paris en vue de réaliser un logement social au 26, rue d'Enghien (10^e).

Projet de délibération : 2018 DU 45

Rapporteur : M. Dante BASSINO

M. BASSINO précise que ce lot d'un peu moins de 100 m² a été préempté et se situe dans le diffus. Il propose de le confier à AXIMO, le spécialiste du diffus dans le 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (8.250 €) à 9 associations sportives locales (10^e).

Projet de délibération : 2018 DJS 10

Rapporteur : M. Paul BEAUSILLON

M. BEAUSILLON précise qu'il s'agit de subventions annuelles de fonctionnement attribuées à neuf associations sportives locales et qu'il s'agit d'une délibération récurrente qui revient d'année en année.

Les neuf associations sont :

- Acrobad qui pratique le badminton, pour un montant total de 1.200 € ;
- L'association sportive Colbert, pour un montant total de 800 € ;
- L'AS du collège Louise Michel, pour un montant de 600 € ;
- L'AS du lycée Marie Laurencin, pour un montant de 700 € ;
- Le club sportif Lancry troisième âge, pour un montant de 350 € ;
- La Boule du 10^e, pour un montant de 700 € ;
- Le tennis club du 10^e, pour un montant de 1.500 € ;
- L'AS Bernard Palissy, pour 700 € ;
- L'AS du collège de la Grange aux Belles, pour un montant de 1.700 €.

M. BEAUSILLON précise que ces montants ont été maintenus par rapport à l'année dernière, à l'exception des deux associations qui n'avaient pas eu de subvention l'année passée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (27.400 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux associations sportives locales (10^e).

Projet de délibération : 2018 DJS 60

Rapporteur : M. Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique qu'il s'agit d'une autre délibération annuelle récurrente qui ne concerne pas cette fois des subventions annuelles de fonctionnement, mais une convention d'objectifs entre deux associations et la Ville.

Il s'agit du CPS 10, le plus gros club sportif de l'arrondissement en nombre d'adhérents, environ mille adhérents, pour un montant maintenu depuis les années précédentes à 20.000 €.

M. BEAUSSILLON profite de cette délibération pour saluer M. Michel FUCH, son ancien président, qui a passé la main il y a quelques jours de cela à M. Julien BIEGANSKI, un adhérent très actif du club, qu'il salue également.

La deuxième est l'Association Sportive Jeunesse Saint-Vincent-de-Paul qui a parfaitement atteint les objectifs de sa convention annuelle dont le montant est reconduit et maintenu par rapport à l'année précédente à 7.400 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Subventions (264.280 €) et conventions à seize associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.

Projet de délibération : 2018 DPSP 1

Rapporteur : M. Stéphane BRIBARD

M. BRIBARD rappelle que cette délibération concerne Vie Ville Vacances, un dispositif concernant les jeunes de 11 à 18 ans, afin de favoriser leur citoyenneté active et leur sentiment d'appartenance à la cité dans le cadre, notamment, des vacances scolaires ou des périodes où ils ne sont pas à l'école.

Ce dispositif intervient dans le cadre des fiches action prévention des contrats locaux de sécurité.

Cette délibération concerne la première enveloppe de la DPSP autour de cent soixante-quatre projets retenus concernant cent trente-huit actions menées par soixante-seize structures.

Dans le 10^e, une association intervient à deux moments des vacances, à la fin juin et au mois d'août. Le constat du terrain des dernières années avait montré qu'il était parfois nécessaire d'être souple dans la manière d'occuper certains jeunes durant les périodes scolaires où les établissements sont réquisitionnés pour les examens variés d'autres jeunes. De plus, il est question de certains dispositifs concernant des activités sur des débuts de nuit.

Dans le 10^e, l'association À Toi Théâtre s'investit sur deux actions, une du 25 au 29 juin et une autre du 20 au 24 août, concernant dix-huit jeunes qui vont être initiés au théâtre et prendre conscience du travail de groupe.

M. BASSINO précise, au nom du groupe communiste, être toujours très favorable à tout ce qui peut favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances pour les jeunes et les familles n'ayant pas forcément les moyens de ce type d'activité.

Ils voteront donc favorablement et, dans le même état d'esprit se félicitent de la réactivation des vacances Arc-en-Ciel.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10^e, 13^e, 14^e, 16^e et 20^e) – Garantie d'emprunts à la RIVP et convention.

Projet de délibération : 2018 DAE 78

Rapporteuse : Mme Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY précise que la Villa du Lavoir, sans être cachée, n'est pas connue de tous les habitants du 10^e.

La Ville a décidé de la réhabiliter pour construire et aménager treize ateliers pour des artisans d'art, dont celui de M. René TAZÉ, un graveur bien connu dans l'arrondissement. Les autres ateliers sont en construction, avec un rez-de-chaussée, un sous-sol avec de la lumière du jour par un patio et un premier étage.

Cette Villa du Lavoir est comme une rue fermée avec, d'un côté, des propriétés privées, et, en face, un immeuble appartenant à la Ville qui fait partie d'un ensemble d'immeubles répartis dans d'autres arrondissements (13^e, 14^e, 16^e et 20^e) que la Ville consacre à l'activité économique pour y installer des artisans d'art, des pépinières, des incubateurs ou d'autres types d'activités en fonction des projets et des besoins.

Mme DUVERLY incite le Conseil à approuver cette délibération qui permettra à Mme HIDALGO de poursuivre la mise en œuvre cette opération, laquelle a été confiée à la RIVP

Mme CORDEBARD ajoute qu'il est important de soutenir l'artisanat, et cette implantation dans le 10^e la réjouit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : BUDGET PARTICIPATIF « AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ». Subventions (111.000 €) et conventions avec trois associations dans le cadre de la mise en œuvre du projet du budget participatif.

Projet de délibération : 2018 DAE 185

Rapporteuse : Mme Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY précise que le budget participatif s'est emparé d'un pan de l'activité économique, surtout l'emploi, particulièrement soutenue à Paris.

La Ville a créé, entretient et fait évoluer des structures comme les Points Paris Emploi qui ont vocation d'assurer un service d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi en direction d'un public d'insertion, de réorientation professionnelle et de formation.

Ces Points Paris Emploi, au nombre de cinq dans Paris, sont gérés par trois structures différentes de type associatif privé soutenues par la Ville :

- L'ensemble Paris Emploi Compétence (PEC) gère deux Points Paris Emploi situés dans les 10^e et 18^e arrondissements ;
- La Mission Locale de Paris gère les Points Paris Emploi situés dans les 13^e et 20^e arrondissements ;
- L'École de la Deuxième Chance gère le Point Paris Emploi situé dans le 19^e arrondissement.

La question du budget participatif posée était de venir en aide aux personnes en situation de précarité :

- En permettant un réaménagement de ces cinq lieux d'accueil suite à une démarche architecturale pour repenser les espaces intérieurs ;
- En favorisant la visibilité de l'offre de ces sites qui mérite d'être poussée ;
- En améliorant l'ergonomie de ces espaces. Ils ont besoin de salles de différentes tailles pour recevoir du public et, de temps en temps, organiser de l'événementiel lié à l'emploi, comme, par exemple, la Semaine de l'Emploi au mois de mars, lancée dans le Point du 10^e arrondissement rue Lafayette.

Ces lieux sont tous labellisés « Centre associé de la Cité des Métiers », qui est aussi une démarche nationale.

Suite à une consultation, les architectes ont relevé des possibilités d'aménager les locaux différemment, et chaque responsable des Points Paris Emploi a dû faire des propositions en ce sens, qui seront financées par la Ville.

Cette délibération a pour objet de permettre à Mme HIDALGO de financer ces travaux dans les cinq Points Paris Emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi de tous âges et de toutes conditions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (20.000 €) à sept associations historiques.

Projet de délibération : 2018 DAC 431

Rapporteur : M. Bernard GAUDILLÈRE

Comme chaque année, **M. GAUDILLÈRE** rapporte la délibération accordant une subvention à l'association Histoire et Vie du 10^e, devoir qu'il accomplit volontiers car cette association est précieuse par :

- La qualité de ses prestations ;
- Ses activités ;
- Ses expositions, notamment cette année sur les deux gares du 10^e ;

- Ses conférences, par exemple, sur ce qu'était naguère le quartier de la Presse dans le 10^e arrondissement ;
- L'édition d'un bulletin très érudit et intéressant généralement rédigé par des universitaires. Il signale au passage que lorsqu'ils sont épuisés, ceux-ci sont mis en ligne sur le site de l'association, une initiative beaucoup trop rare et très appréciée ;
- La qualité de sa gestion, avec une croissance des dépenses maîtrisée et des ressources propres atteignant un pourcentage très honorable du total des dépenses.

M. GAUDILLERE signale cependant que, à la suite d'une erreur technique, la délibération porte une subvention de 2.500 € alors que le montant réel est de 3.000 € ; mais l'Hôtel de Ville a donné à Mme CORDEBARD l'assurance formelle que cette erreur sera rectifiée au Conseil de Paris par le biais d'un amendement technique. Il est donc possible d'adopter cette délibération sans problème.

Mme CORDEBARD ajoute qu'elle ira défendre au Conseil de Paris les intérêts de cette association historique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (20.500 €) à neuf associations (10^e) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Projet de délibération : 2018 DDCT 9

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que, dans le cadre de l'appel à projet politique de la Ville, neuf structures ont été retenues pour l'intérêt des projets qu'elles mettent en œuvre afin de favoriser des moments festifs et conviviaux sur l'espace public.

Sont concernés par cette délibération :

- Andes Diffusion pour son projet « Fête des Musique et Arts interculturels », plus fréquemment appelée « Fête de Mai » (2.500 €) ;
- Ensemble, Nous sommes le 10^e, association qui organise les rencontres interculturelles tous les ans au mois de septembre (2.500 €) ;
- Frichti Concept pour ses safaris urbains et danses flash (1.500 €) ;
- L'Aire à Mots pour des actions en direction des jeunes avec la réalisation entre autres d'un film d'animation (2.500 €) ;
- Les Quatre Horizons pour ses diverses actions festives et culturelles autour de la Place Sainte-Marthe, banquets, fête de la musique (1.500 €) ;
- Colombbus pour son action contre l'exclusion numérique et ses ateliers (1.500 €) ;
- La Compagnie Avril Enchanté avec un spectacle co-élaboré autour de l'égalité (2.500 €) ;
- Afrique Conseil, association implantée dans le quartier du Château d'Eau et qui intervient auprès d'un public précaire par de l'accès au droit et des sorties culturelles (2.500 €) ;
- Les Femmes s'inventent, une nouvelle association du 10^e qui a proposé des ateliers dans le cadre de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes et dans le cadre du 8 mars. Elle a également comme projet dans l'arrondissement la création

d'un café associatif afin de tester l'intérêt du projet et de préfigurer sa configuration. Il est prévu l'ouverture de cafés éphémères (3.000 €).

M. LE RESTE précise que, sur le deuxième paragraphe de l'exposé des motifs, est indiqué que cinq associations peuvent bénéficier d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Une seule d'entre elles, l'ACORT, se l'est vu attribuer. Pour les autres, des CPO sont à l'étude par les différents services financeurs de la Ville de Paris. Une délibération proposant l'ensemble de ces CPO sera soumise à l'occasion du Conseil d'arrondissement de juin en vue du Conseil de Paris de juillet.

M. RYZ se réjouit que toutes ces associations soient soutenues et aidées par la Mairie, puisque la plupart sont liées à l'interculturalité et œuvrent pour faire connaître leurs cultures dans le 10^e.

Il précise cependant que l'association l'Aire à Mots rencontre des difficultés puisque son contrat aidé ne sera pas renouvelé. Il n'est pas sûr que les 2.500 € suffiront à sa survie, mais il espère que la Mairie fera attention et veillera à ce qu'elle continue d'exister.

Mme CORDEBARD ajoute que, malheureusement, elle n'est pas la seule association dans cette situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (341.500 €) à soixante-trois associations pour le financement de soixante-cinq projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018.

Projet de délibération : 2018 DDCT 68

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que, depuis 2015, suite aux attentats, notamment survenus au journal *Charlie Hebdo*, la Ville de Paris a lancé un projet en faveur de la citoyenneté, de la laïcité, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Parmi les soixante-cinq projets qu'il est proposé de soutenir, trois concernent spécifiquement le 10^e et quatre sont réalisés dans plusieurs arrondissements, dont le 10^e pour partie.

Pour le 10^e :

- Le Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale (CAMRES) propose un projet intitulé « Marianne dans nos yeux » consistant en un atelier d'écriture et de création audiovisuelle autour des valeurs de la République (8.000€) ;
- Colombbus, avec son projet « Média » s'intégrant à un projet global de mobilisation citoyenne des habitants grâce au numérique au sein de son lieu d'accueil situé dans le quartier prioritaire du Grand Belleville, propose aux habitants du quartier des clés de compréhension des enjeux numériques, des médias et des réseaux sociaux via des ateliers hebdomadaires (14.000€) ;
- À Toi Théâtre, avec le projet « Les lecteurs s'engagent pour les valeurs de la République », propose une série d'interventions tout au long de l'année, en particulier dans le cadre de la Journée de lutte pour le droit des femmes, la Journée contre les

violences faites aux femmes, la Semaine de lutte contre les discriminations et lors des bibliothèques « Hors les Murs » (5.000€) ;

Dans plusieurs arrondissements :

- La Compagnie Bouche-à-Bouche avec le projet « Marianne, c'est vous » construit pour développer les échanges autour des valeurs de la République en lien avec les tissus associatifs des deux quartiers politiques de la Ville du 10^e et 18^e arrondissement parisien (6.000€) ;
- L'association Enquête réalise des formations des éducateurs, professionnels et parents pour aborder la laïcité et les faits religieux avec les enfants. Ce projet s'étale dans les 10^e, 14^e, 17^e et 19^e arrondissements (5.000€) ;
- L'association DULALA propose d'outiller les professionnels de l'éducation à l'ouverture aux langues et cultures dans les 10^e, 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements (5.000€) ;
- La CIMADE, bien connue pour son action de sensibilisation pour lutter contre les préjugés dans les 10^e, 13^e, 17^e et 19^e arrondissements (8.000€).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (115.477 €) à quatorze associations et un bailleur social situés en quartiers populaires.

Projet de délibération : 2018 DDCT 69

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique qu'il s'agit de voter la première enveloppe en investissement afin de soutenir des associations pour leur permettre de réaliser des rénovations et améliorations dans leurs locaux afin de pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions.

Dans le 10^e, l'association Robert Desnos, située dans le quartier de la Grange aux Belles, souhaite réaliser des petits travaux de rafraîchissement et de modernisation, notamment par le renouvellement de certains meubles, la création d'un espace d'affichage et la pose d'une porte vitrée qui permettra d'isoler une pièce d'activité supplémentaire. Pour cela, une subvention de 4.120 € est prévue.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux ainsi que de quatorze autres projets visés ici, M. LE RESTE prie les membres du Conseil de bien vouloir voter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de huit locaux associatifs (652.092 €).

Projet de délibération : 2018 DDCT 70

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE informe que ce projet permet de réaliser des travaux d'ampleur pour certaines associations ou certains quartiers. Il s'agit principalement de rénover des locaux vacants ou associatifs dans des quartiers à l'environnement très dégradé.

Dans le 10^e, il est proposé de soutenir la rénovation des locaux de la Fédération des associations pour l'intégration des migrants asiatiques.

Contrairement à la subvention précédente, il s'agit ici de réaliser des travaux relativement importants, avec la reprise des façades des trois locaux de l'association, pour un montant total de 58.754 €. Ces trois façades sont aujourd'hui très dégradées et sans unité. Leur remplacement améliorera bien sûr le quotidien pour cette association, mais également pour les habitants du quartier Buisson-Saint-Louis, en participant positivement à l'amélioration du cadre de vie au cœur de ce quartier prioritaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet : Subventions (286.700 €) à quarante-huit associations porteuses de soixante-et-un emplois d'adultes relais en quartiers populaires.

Projet de délibération : 2018 DDCT 71

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que cette délibération permet le cofinancement par la Ville de Paris des postes d'adultes relais.

Il rappelle que le dispositif d'adulte relais, mis en place en 2000, est un contrat d'insertion financé à près de 80 % par l'État. Dans les quartiers Politique de Ville, les adultes relais :

- Assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs ;
- Assurent le soutien à la parentalité ;
- Assurent le soutien à l'accès aux soins et au droit ;
- Contribuent à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les postes d'adultes relais ne sont plus maintenus dans les quartiers de veille active. Suite à de nombreuses alertes et interventions en direction de la Préfecture, certains postes ont néanmoins pu être maintenus dans le 10^e pour des associations situées en quartiers de veille active.

Il s'agit ici de la première tranche des cofinancements des postes adultes relais.

M. LE RESTE signale que le Conseil sera à nouveau sollicité pour voter le financement d'autres postes au mois de novembre prochain.

Concernant le 10^e arrondissement, cette délibération prévoit le cofinancement :

- D'un poste adulte relais pour l'association Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle (ASLC) (4.700 €) ;
- De deux postes adultes relais pour l'ACORT (9.400 €).

Afin de permettre l'attribution de ces subventions pour ces deux structures et les quarante-six autres concernées ici, il est demandé au Conseil de bien vouloir voter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (63.100 €) à neuf associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Projet de délibération : 2018 DDCT 72

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE informe que, depuis fin 2016, l'ensemble des huit arrondissements parisiens concernés par la Politique de la Ville disposent d'un fonds de participation des habitants. Cet outil permet de soutenir des microprojets de quelques centaines d'euros, montant maximum 800 €, proposés par des habitants ou collectifs informels. Ce dispositif qui n'existait pas auparavant dans le 10^e est porté par les Équipes d'Amitié Club Tournesol situé rue du Terrage.

À titre d'exemple, M. LE RESTE attire l'attention sur un projet financé et qui verra le jour prochainement à l'initiative d'un collectif de mamans mobilisé suite aux rixes intervenues entre les jeunes du 10^e et du 19^e arrondissement et qui va organiser un grand repas de quartier ouvert à tous, où chacun pourra confectionner le drapeau du pays qu'il souhaite. Ce projet est financé grâce au FPH. Si les élus souhaitent connaître ou faire connaître ce dispositif, des flyers ont été mis en place à disposition à l'entrée de la salle.

Afin de permettre aux Équipes d'Amitié de porter ce projet et de financer les microprojets des Parisiennes et des Parisiens dans le cadre du fonds de participation des habitants, une subvention de 5.800 € est proposée pour 2018.

Mme CORDEBARD ajoute qu'il faut effectivement soutenir cette association de femmes du quartier qui joue un rôle d'apaisement et d'encadrement très utile.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (20.000 €) à huit associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux Conseils citoyens.

Projet de délibération : 2018 DDCT 73

Rapporteur : M. Didier LE RESTE

M. LE RESTE informe que la Loi Lamy a prévu, en 2014, l'installation de Conseils citoyens. À Paris, il en existe huit, un par arrondissement politique de la Ville. L'accompagnement de ces Conseils citoyens est réalisé notamment grâce à un animateur recruté en poste adulte relais. Le poste a été vacant quelques mois dans le 10^e, mais il semble qu'un recrutement soit en cours en ce moment.

Afin de permettre l'accueil au cœur du quartier prioritaire de l'animateur du Conseil citoyen et de réunions de travail, AIRES10 met à disposition ses locaux. Compte tenu du soutien apporté par cette association à la mise en œuvre des missions du Conseil citoyen, il est proposé de lui attribuer une subvention à hauteur de 2.000 €.

Mme PAWLIK signale avoir déjà indiqué quelques mois auparavant qu'il aurait été intéressant de mettre la lumière sur ces Conseils citoyens, puisque leur champ d'action et leurs réalisations sont inconnus.

Elle avait déjà demandé une communication ou qu'un temps soit réservé en Conseil d'arrondissement pour valoriser leur action ou la faire connaître. Force est de constater que ce n'est toujours pas le cas ; donc, elle profite de cette délibération pour le suggérer de nouveau pour faire en sorte qu'il y ait un échange au moment du Conseil d'arrondissement avec le Conseil citoyen.

M. LE RESTE souligne que deux réunions publiques de présentation du Conseil citoyen ont eu lieu à la Mairie. Il rappelle que le Conseil citoyen est une structure, par définition, indépendante du pouvoir politique. Dès le départ, ils ont œuvré avec l'équipe de développement local pour permettre de créer un groupe moteur, mais une fois que ce Conseil a été constitué, il est devenu autonome. Il ne souhaite pas interférer dans le fonctionnement du Conseil citoyen qui est différent de celui d'un Conseil de quartier puisqu'il est là pour mettre en œuvre les dispositions du contrat de Ville et les relations avec les institutionnels.

Rien n'est opaque, et peut-être que le Conseil citoyen viendra un jour présenter ses travaux et ses activités, même si cela a déjà été fait à deux reprises dans cette Mairie.

Mme PAWLIK entend M. LE RESTE et comprend parfaitement l'indépendance de ce Conseil qui est logique et tout à fait souhaitable.

Il ne s'agit pas d'avoir un contrôle sur ce qu'ils font, mais, au contraire, de valoriser leur action en prévoyant un temps au Conseil d'arrondissement. Cela se rapproche de la question du compte rendu évoqué en début de séance. Il serait intéressant que l'ensemble des habitants du 10^e puissent se référer à un moment à un éventuel compte rendu présentant leur action.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Convention de partenariat avec le SYCTOM sur les dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien.

Projet de délibération : 2018 DPE 11

Rapporteur : Mme Léa VASA

Mme VASA indique qu'il s'agit d'adopter la convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Paris.

La Ville s'est engagée dans une stratégie zéro déchet consistant, à terme, à pouvoir se passer de l'enfouissement ou de l'incinération de déchets pouvant être valorisables ou évitables, qui représentent aujourd'hui 75 % de la poubelle des ménages parisiens.

Selon une étude, parmi ces déchets potentiellement évitables, se trouvent les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, les textiles et les déchets occasionnels.

Entre 2009 et 2015, la Ville a bien atteint son objectif de réduire de 7 % le volume d'ordures ménagères et assimilés. Aujourd'hui, l'objectif national pour 2020 est de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés, même s'il faut espérer aller bien au-delà.

Dans le cadre de ce PLPDMA 2015 – 2020, pour 2018, la Ville va mettre en place un total de 750.000 € d'actions et reçoit le soutien direct du SYCTOM à hauteur de 75.000 € pour :

- Une étude sur le potentiel de réemploi des encombrants dans l'espace tri de Paris ;
- La réalisation d'un baromètre comportemental pour sonder les Parisiens sur leur connaissance de l'enjeu des déchets et leur comportement au quotidien ;
- La refonte des outils de communication de ce fameux PLPDMA.

Le SYCTOM soutiendra également de façon indirecte et en nature la Ville. Au travers de plusieurs actions, les habitants du 10^e arrondissement ont déjà bénéficié, pour une centaine d'entre eux, de dons de lombricomposteurs individuels. Il soutient également le développement des composteurs de quartier et des opérations de sensibilisation en porte à porte des ménages et des commerces à la prévention des déchets.

Mme CORDEBARD souligne qu'il est possible de voir tout l'enjeu de ce travail au regard des tonnes impressionnantes de déchets déversées chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année sur les trottoirs. Tous ces volumes doivent être baissés et traités autrement. C'est une bonne nouvelle et un début du chemin.

Mme PAWLIK constate qu'en la matière, Paris part de très loin : il faut être lucide et conscient de la situation aujourd'hui. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers, il est demandé le concours du SYCTOM. Les Républicains ont voté en faveur de ce plan, et ils voteront également en faveur de cette convention.

Mme PAWLIK aimerait toutefois faire deux remarques. Les actions éligibles au soutien financier du SYCTOM auraient, dans cette délibération, mérité d'être plus détaillées.

Il est notamment évoqué la mise en place d'un baromètre comportemental, sans préciser de quoi il s'agit, ni à quoi va ressembler cet outil. Il faudrait donc donner quelques éléments à son sujet.

Par ailleurs, alors même que la Ville dispose de ressources excédentaires en matière d'enlèvement, elle perçoit, 499 millions d'euros de recettes, principalement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tandis que la taxe d'enlèvement des déchets lui coûte 420 millions d'euros. Il y a évidemment un surplus, et, à ce titre, il est assez étonnant que la Ville soit contrainte de solliciter le concours du SYCTOM en la matière.

Mme CORDEBARD pense que les chiffres de Mme PAWLIK ne tiennent pas compte de l'ensemble des missions de la Ville liées au traitement des différents déchets et à la propreté ; mais il serait intéressant de faire ce travail d'approfondissement.

Mme DUVERLY rappelle que la régie de quartier la Maison du Canal est un des acteurs du 10^e arrondissement inscrit très volontairement depuis plusieurs années dans ce qui est devenu le PLPDMA.

La Ville s'est engagée dans cette démarche de réduction des déchets depuis 2006 et est, en quelque sorte, pionnière par rapport à d'autres. Les volumes à collecter sur la ville sont énormes, et le gaspillage l'est tout autant en proportion du nombre d'habitants ; mais il faut tout de même saluer ces initiatives et ces plans successifs qui se renforcent au fur et à mesure et dans lesquels la régie de quartier est inscrite.

Elle a présenté son action récemment au cours de la réunion du comité de pilotage PLPDMA. Durant cette réunion, une question a été posée sur le coût de tous ces budgets et ces actions

que certains trouvaient trop beaux. La réponse a été la même que celle de Mme CORDEBARD, à savoir qu'il faut aller chercher dans tous les budgets de la Ville ayant trait à la défense de l'environnement, au plan anti-gaspillage et à différentes actions qui convergent, même sous des responsabilités différentes pour atteindre ces objectifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

VŒUX

**Vœu présenté par Didier le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte, élu-e-s
communistes du 10^e
Relatif aux conséquences des politiques d'austérité de l'AP-HP et du gouvernement sur
le groupe hospitalier Lariboisière - Fernand Widal - Saint-Louis**

« Considérant que la majorité municipale dans son programme "Paris qui ose" s'était engagée dans le 10^e au maintien de l'ensemble des services et personnels de Fernand Widal dans le cadre du projet du nouveau Lariboisière ;

Considérant que la politique d'austérité menée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), accélérée par les processus de regroupement hospitalier, vient à l'encontre des engagements pris en direction de la ville de Paris et des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que l'AP-HP clôturera son exercice 2017 avec un déficit annoncé de plus de 200 millions d'euros ;

Considérant que le groupe hospitalier Lariboisière – Fernand Widal - Saint-Louis, clôture l'exercice 2017 avec un déficit de plus de 18 millions d'euros.

Considérant mercredi 21 février 2018 le Directeur Général de l'AP-HP M. Hirsch a réuni les organisations syndicales représentatives pour leur présenter les modalités de « régulation budgétaire » pour 2018.

Considérant que ce plan d'austérité prévoit entre-autre : la réduction des remplacements des congés annuels, les non remplacement de certaines catégories de personnels administratifs et techniques, la révision à la baisse du ratio personnels/patients, la réduction des dépenses de formation ;

Considérant qu'au groupe hospitalier Lariboisière – Fernand Widal - Saint-Louis, est notamment prévu la fermeture du standard de Lariboisière, la fermeture de 14 lits en chirurgie digestive, la suppression de 12 postes administratifs, ouvriers et techniques ;

Considérant que ces politiques vont peser sur le personnel hospitalier déjà à bout, et réduire la qualité de l'offre de soins pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que dans le même temps l'AP-HP continue à céder son patrimoine, dans certains cas avec l'assentiment de la ville de Paris ;

Considérant que le projet du Grand Hôpital Nord vers lequel un certain nombre de services parisiens en vocation à être envoyés demeure l'objet de nombreuses incertitudes au point de voir aujourd'hui sa localisation revue ;

Considérant que la Mairie de Paris à rappeler lors du Conseil de surveillance de l'AP-HP du 6 avril 2018 qu'il est « essentiel de veiller à ce que le CHU maintienne l'intégrité du service public hospitalier, c'est-à-dire le maintien de l'accès aux soins et de la qualité de la prise en charge pour tous afin d'éviter la mise en place d'un système à deux vitesses » ;

Considérant que la politique d'austérité imposé par l'AP-HP aux personnels et in fine aux patients est le résultat du désinvestissement de l'État ;

Considérant l'obligation d'emprunts aux banques plutôt qu'à la Caisse des Dépôts et Consignation ;

Considérant l'obligation pour l'AP-HP de payer la taxe sur les salaires de 400 million d'euros alors que le gouvernement poursuit sa politique d'exonération des cotisations patronales.

Pour ces motifs, sur proposition de Didier Le Reste, Dante Bassino et Dominique Tourte, élu-e-s communistes, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **La mairie du 10^e arrondissement est le président du conseil de surveillance du groupe hospitalier Lariboisière – Fernand Widal - Saint-Louis, fassent part à la direction du GH de leur opposition à ces mesures de réduction budgétaires et réaffirment leur volonté de maintenir l'ensemble des services et des personnels du GH pour permettre de continuer à proposer une offre de soins de qualité en direction de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ;**
- **La Maire du 10^e arrondissement est le président du conseil de surveillance du groupe hospitalier Lariboisière – Fernand Widal - Saint-Louis, fassent demande à la direction du GH de présenter aux habitants du 10^e les évolutions prévues de l'offre de soins ;**
- **La Maire de Paris, présidente du conseil de surveillance de l'AP-HP, interpelle le directeur général de l'AP-HP pour lui faire part de son refus de cette nouvelle série de coupes budgétaires risquant de mettre à mal de manière durable l'offre de soins à Paris. »**

M. LE RESTE fait lecture du vœu.

M. SCHOUTETEN regrette que le vœu mélange, de son point de vue, certaines causes et certains effets. Il existe des sous-effectifs au sein de l'hôpital public et un déficit chronique de la Sécurité Sociale. C'est la pérennité même de ce système dont tous les élus sont si fiers qui est remise en cause par ces déficits.

Pour y remédier, toutes les majorités depuis 15 ans ont ambitionné de développer les parcours de soins et de développer la chirurgie ambulatoire tout particulièrement.

Ces politiques mises en œuvre par l'APHP conduisent à réallouer les ressources pour un certain confort des patients en ce qui concerne la chirurgie ambulatoire, mais cela ne doit pas justifier de geler toutes les démarches de modernisation et de réallocation des moyens. Si la situation actuelle est un héritage des dernières majorités, des efforts sont nécessaires. Les élus républicains souscrivent à ce constat, mais pas au point de remettre en cause toute démarche de modernisation.

Pour cette raison, les Républicains s'abstiendront sur le vœu.

M. FÉRAUD remercie les élus du groupe communiste d'avoir déposé ce vœu formé par les organisations syndicales du groupe hospitalier Saint-Louis – Lariboisière – Fernand Widal sur une situation inquiétante pour l'avenir.

Celui-ci est dans une situation plus difficile que d'autres, alors qu'il y avait énormément de progrès budgétaires ces dernières années, du fait de la tarification à l'activité qui l'entraîne, vu la structure des activités, dans une diminution du nombre d'opérations chirurgicales ou d'accouchements, notamment à la maternité de Lariboisière où le déficit se creuse.

Chacun était informé par la presse que l'APHP se trouvait au cœur des difficultés de l'hôpital public. Des décisions sont donc à prendre au niveau national.

Tout le monde a entendu M. MACRON et attend maintenant des engagements budgétaires un peu plus concrets.

M. FÉRAUD entend ce que dit M. SCHOUTETEN. Les gens se plaignent de payer trop d'impôts, mais, le jour où ils se retrouvent à l'hôpital public, soit ils ne comprennent pas qu'ils n'y soient pas mieux considérés, soit ils sont très satisfaits de la qualité des soins. Certes, il coûte extrêmement cher, mais c'est sa qualité qui est en jeu.

Pour sa part, en tant que Président de la Commission de surveillance, il lui paraît logique de s'abstenir sur ce vœu. M. FÉRAUD ne pense par ailleurs pas que la solution de court terme puisse être de demander à la Direction du groupe de ne pas faire les économies que le siège, de toute façon, lui impose, car elle n'a pas de marge de manœuvre.

Pour en avoir discuté avec eux, M. FÉRAUD sait que les réductions d'effectifs ont des impacts négatifs. Ils ont essayé de les placer là où les conséquences sont les moins fortes, mais ce n'est pas une solution de long terme. Il faut interpeller le Gouvernement et la Direction de l'APHP sur la perspective des mois qui viennent, d'autant que la situation budgétaire du groupe hospitalier va continuer de se dégrader si la situation ne s'améliore pas.

Par exemple, dans la maternité de Lariboisière, comme dans toutes les autres, la tarification à l'activité, c'est-à-dire l'accouchement, crée le financement, sauf qu'à Lariboisière, les femmes restent plus longtemps que dans d'autres maternités, et cela n'est pas financé. Elles y restent car la maternité accueille en partie des femmes en très grande précarité, parfois sans domicile, parfois migrantes, qui, du coup, restent plus de jours et bloquent les lits, car personne ne veut les remettre à la rue sans aucune solution, et cela grève les comptes du groupe hospitalier.

M. FÉRAUD pense que les élus doivent se battre auprès du groupe pour faire valoir un certain nombre de ces caractéristiques.

Lors dernier Conseil d'administration, Mme HIDALGO et l'ensemble des membres du Conseil d'administration ont évoqué la situation de l'AP-HP. Des revendications ont été apportées pour que l'AP-HP, qui fait des efforts très importants, malgré les contestations des organisations syndicales ces dernières années, ne soit pas mis dans une difficulté inextricable risquant de diminuer la qualité des soins par la réduction du nombre de personnels médicaux et non médicaux.

Mme CORDEBARD ajoute que la facturation à l'acte montre ses limites.

Mme SOUYRIS ajoute que son groupe va s'abstenir, non pas parce qu'ils ne sont pas d'accord – car ils le sont totalement sur le fond du vœu.

Premièrement, il existe, de son point de vue, un problème de financement de l'hôpital, car la tarification à l'acte est, selon elle, une catastrophe. Ce n'est pas tant une diminution de l'activité qu'une diminution de l'augmentation d'activité.

Le problème vient, d'après Mme SOUYRIS, du fait que l'État baisse progressivement la tarification à l'activité, donc l'AP-HP augmente et annonce plus d'activité pour essayer d'avoir plus de subsides, alors que ce n'est pas le cas. L'augmentation est moindre que celle prévue, et, comme les charges sont plus importantes à l'hôpital pour un certain nombre de raisons, les gens sont malades, certains hôpitaux comme Lariboisière les gardent plus longtemps. Résultat, l'hôpital a moins d'argent que prévu, et des problèmes budgétaires qui peuvent induire une réduction de personnel.

De ce qu'elle a compris sur Lariboisière, en se penchant et en demandant un certain nombre de renseignements, des économies d'ordre plus matériels que personnels sont proposées par l'AP-HP. Ce sont des choses sur lesquelles il faut être très vigilant.

La deuxième chose, selon Mme SOUYRIS, est que ce vœu s'adresse à l'AP-HP et au Directeur qui subit lui-même la sanction budgétaire.

Il faudrait de nouveau s'adresser à l'État et au Gouvernement pour le changement de la tarification de l'activité et pour la budgétisation de l'année 2018.

À ce stade, le groupe de Mme SOUYRIS s'abstient, mais il faudrait que les élus retravaillent une proposition pour le Conseil de Paris de manière à pouvoir, effectivement, voter quelque chose qui s'adresse au Gouvernement et permette de pouvoir évoluer, ou du moins faire pression pour qu'ils puissent évoluer sur le sujet.

M. LE RESTE précise qu'elle ne sera pas réglée ici, mais la question des impacts, de ce qu'ils ont appelé les modulations budgétaires, est liée aux annonces et aux chiffres communiqués.

Il y a des impacts sur les moyens, et les syndicats, eux, annoncent des réductions d'effectifs, donc des réductions d'emplois.

Sur le déficit de la Sécurité Sociale, ce qui est appelé « le trou de la Sécurité Sociale », il faudrait en identifier les raisons avec les politiques de chômage de masse, les bas salaires,

les arriérés patronaux en matière de cotisation sociale et le fait qu'aujourd'hui, l'AP-HP doit payer la taxe sur les salaires à hauteur de 400 millions d'euros, alors que les cotisations sociales d'un certain nombre de secteur professionnels continuent d'être exonérées.

M. LE RESTE pense que des solutions autres que l'obligation d'emprunter aux banques sont envisageables, comme, par exemple, les propositions à la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce sont des éléments importants à prendre en compte.

Selon lui – et tout le monde pourrait être d'accord autour de cette table –, la question de la santé publique est un enjeu de civilisation, de société. Il faut s'accorder là-dessus et y consacrer les moyens financiers afférents.

Mme CORDEBARD pense que la plupart des élus sera d'accord avec sa conclusion sur la santé publique et la nécessité de ne pas abandonner cette précieuse politique publique qui, à bien des époques, a permis à la France de surmonter des difficultés importantes. Il faut continuer ou recommencer à la considérer comme un bien public.

Pour autant, pour les raisons annoncées à la fois par M. FÉRAUD et Mme SOUYRIS, les Socialistes et Apparentés s'abstiendront sur ce vœu, tout en portant le fond de leurs revendications, notamment de financement du GH et du maintien de son activité au meilleur niveau.

Le vœu présenté par le groupe Communiste est rejeté.

**Vœu déposé par Dante Bassino, Didier Le Reste, et Dominique Tourte, élu-e-s communistes du 10^e
Relatif à la dotation horaire globale (DHG) dans les collèges du 10^e arrondissement**

« Dans la plupart des collèges parisiens la dotation horaire globale (DHG) est en baisse. Les collèges du 10^e sont touchés comme les autres.

Si les baisses peuvent concerner un petit nombre d'heures elles ont toutefois des conséquences importantes.

Au collège Louise-Michel par exemple la DHG est telle que la répartition des services des enseignants obligera à la suppression de la majorité des dédoublements, rendant les conditions d'apprentissage des élèves moins bonnes. Pourtant de l'avis unanime des enseignants et de la direction du collège il suffirait pour maintenir les conditions d'enseignement actuel de transformer 8 heures affectés aux heures supplémentaires en heure poste. Malgré les demandes formulées par le principal, les parents et les enseignants le rectorat est a priori figé sur sa position initiale.

Au collège de la Grange-aux-Belles, pourtant classé en REP, 58H serait menacées.

Au collège Seligmann, ce sont 4 heures qui sont supprimées alors que le collège qui vient d'être créé ne compte que 20 enseignants. Pourtant ce collège a besoin de ces 4H dans la perspective de voir examiner la possibilité d'intégrer le dispositif REP (Réseau Éducation Prioritaire).

Ce Collège possède tous les indicateurs requis : les écoles qui l'alimentent sont classées REP, il est situé en quartier politique de la ville et le taux de « CSP-) des familles est très important. Ce collège n'est pas classé REP car il n'était qu'une annexe du collège Valmy lors de la révision de la carte REP.

Pour ces motifs, sur proposition de Dante Bassino, Didier Le Reste, et Dominique Tourte, élu(e)s communistes, le conseil d'arrondissement que du 10^e émet le vœu que :

- **La ville de Paris appuie auprès du Rectorat de Paris les demandes légitimes de modification de la Dotation Horaire Globale des collèges du 10^e arrondissement ;**
- **La ville de Paris interpelle le Rectorat sur la possibilité de classer en REP le collège Seligman. »**

M. BASSINO présente le vœu.

M. ALGRAIN remercie M. BASSINO d'avoir interpellé les membres du Conseil sur ce sujet important dont il partage les positions.

Il ne cache pas son inquiétude pour la suite, puisqu'il est question d'une révision de la carte des réseaux d'éducation prioritaire, probablement à l'occasion du dernier trimestre de cette année. Il sent quelques signes envoyés, notamment du côté du rectorat, qui laissent à penser que leur dispositif REP au sein du 10^e arrondissement a vocation à être malmené.

M. ALGRAIN espère se tromper à ce sujet. En revanche, ce que M. BASSINO exprime est une réalité. M. ALGRAIN a eu l'occasion, avec Mme la Maire, de se rendre dans deux des collèges cités, Louise Michel et Seligmann, où ils ont pu rencontrer une partie des parents d'élèves qui se sont mobilisés et déplacés par ailleurs au rectorat pour revendiquer le réajustement de cette dotation. Comme M. BASSINO le disait justement, même s'il ne s'agit que de quatre heures, le nombre de sections qui existent dans ce collège impacte fortement le fonctionnement.

M. ALGRAIN voulait simplement assurer que les Socialistes et Apparentés étaient sur la même ligne et qu'ils se joindront à ce vote.

Mme CORDEBARD confirme qu'ils se joindront aux Communistes sur ce vœu.

M. SCHOUTETEN remarque que la Ville de Paris appuie des demandes concernant la dotation horaire globale qui pourrait s'avérer légitimes et pertinentes ; et c'est probablement une précision qui manque dans le vœu car le Conseil appuie sans réserve ces demandes non précisées. Dans le vœu, cela ne lui semble pas approprié.

Sur l'opportunité de classer Seligmann en REP, il est tout à fait possible d'en discuter et de s'y retrouver, à ceci près que le taux de CSP- est très important : c'est assurément une justification trop courte, et un tel objectif mérite assurément un meilleur et plus étayé plaidoyer. En conséquence de quoi, les Républicains s'abstiendront sur ce vœu.

Mme CORDEBARD précise que le fort taux de CSP- est la raison de classer un établissement en REP. Par définition, cela permet d'accompagner au mieux ces élèves issus de familles en grandes difficultés.

Le vœu présenté par le groupe Communiste est adopté.

Vœu déposé par Didier le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes du 10^e
Relatif à l'extension de l'école Louis Blanc dans le cadre de la réhabilitation de la caserne Château-Landon.

« *Considérant le vœu des parents d'élèves présenté au Conseil de l'école Louis Blanc le 29 mars 2018 ;*

Considérant que lors des débats du conseil d'arrondissement du 10^e le 15 juin 2015 à l'occasion du vote de la délibération 2015 DDEEES 173 "Ancienne caserne Château-Landon (10^e) - bail emphytéotique à la RIVP", de nombreux élus du 10^e arrondissement étaient pour rappeler l'importance de pouvoir agrandir l'école Louis Blanc dans le cadre de la réhabilitation de la caserne ;

Considérant que cette délibération encadrait le projet de réhabilitation complète de ce bâtiment avec un triple objectif : d'y installer un équipement économique à l'échelle parisienne, d'agrandir les écoles Louis Blanc, d'avoir des locaux à disposition pour un usage de proximité ;

Considérant qu'il faut dans les mois qui viennent connaître la répartition précise (en volume) des locaux actuels de la caserne pour confier à nouveau à la ville la part sur laquelle l'école Louis Blanc sera agrandie ;

Considérant qu'à ce jour, malgré la baisse des effectifs scolaires, les locaux sociaux ou communs des 2 écoles sont contraints ;

Considérant que la terrasse du bâtiment est utilisée pour décharger la cour principale mais, qu'elle est inexploitable en cas de conditions météorologiques défavorables (vent, intempéries, fort ensoleillement, chaleur) ;

Considérant qu'un projet a été déposé au budget participatif pour 2019 consistant à poser un auvent sur une partie de cette terrasse pour que les enfants puissent y accéder le plus souvent possible et décharger ainsi la cour principale ;

Pour ces motifs, sur proposition de Didier le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes, le conseil d'arrondissement que du 10^e émet le vœu que l'extension des écoles Louis Blanc sur le site de la caserne Château-Landon soit réaffirmée. »

M. BASSINO présente le vœu.

M. ALGRAIN remercie pour ce vœu qui pourrait permettre de reclarifier une situation sur laquelle ils n'ont pas de divergence de fond.

Il rappelle que ce projet était inscrit dans le programme municipal qu'ils ont tous porté en 2014 et qui indiquait effectivement, dans le cadre de la réhabilitation de cet espace, trois grands chantiers :

- Une création de pépinière sur le thème de la mode ;
- Une deuxième partie concernant environ 300 m² pour une activité municipale associative ;

- Un espace de 75 m² en rez-de-chaussée pour l'école Louis Blanc, dont les effectifs à l'époque justifiaient l'extension.

Depuis, les effectifs en école maternelle ont considérablement baissé. Cela les a conduits à organiser différemment la présence des élèves dans cette zone, avec notamment les écoles Eugène Varlin et les Écluses Saint-Martin.

Cet endroit continue de subir une baisse des effectifs. Au passage, Louis Blanc a la particularité d'être classée non pas en REP, mais en CAPPE, ce qui justifie le fait que les effectifs ne doivent pas dépasser en moyenne vingt-cinq élèves en moyenne par classe, même si les moyens déployés ne sont pas les mêmes qu'en REP.

Actuellement, l'Éducation nationale est en capacité d'accueillir tous les élèves sur le secteur sans difficultés particulières.

Toutefois, l'espace a priori réservé à l'extension de l'école ne doit pas être abandonné et doit être considéré comme une alternative possible, comme une possibilité. L'école saura d'ailleurs en faire le meilleur usage – en salle de motricité et autres – pour permettre d'améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil dans l'école.

À titre indicatif, M. ALGRAIN recevra le 23 avril prochain, avec son collègue Conseiller de Paris M. SIMONDON, les parents d'élèves pour évoquer ce sujet. Par ailleurs, a été diligentée, avec les services concernés, une étude des locaux en question. Les directrices des écoles maternelle et élémentaire seront conviées pour identifier précisément ce qu'il est possible de faire, avec quels moyens et dans quelles conditions.

Il faut juste prendre le temps d'évaluer quand, comment et dans quelles conditions les choses peuvent se faire et avec quels moyens.

Mme CORDEBARD informe que ce vœu a été travaillé au sein de la majorité. Elle était tombée d'accord sur une version qui n'est pas la même que celle distribuée aux élus et s'en excuse.

Elle ajoute que ce défaut de transmission s'est fait sur deux vœux, celui-ci et le vœu sur les migrants. Ces vœux sur table sont des versions légèrement amendées qui ne changent pas l'esprit général. Chacun aura rapidement la nouvelle version.

M. SCHOUTETEN constate que, dès lors, son intervention est basée sur la première version. Il se penchera plus précisément sur les écarts, et demande quelles parties du vœu ont été modifiées.

Mme CORDEBARD indique que les cinquième et septième considérants ainsi que la conclusion ont été modifiés, mais l'esprit est strictement le même.

M. SCHOUTETEN déclare que le vœu, tel que soumis, lui rappelle une délibération datant de 2015 qui avait recueilli un consensus, sur l'avenir de la caserne Château-Landon. Cela offre aujourd'hui à son groupe l'occasion de réaffirmer le soutien à ce projet.

Il avait envisagé de poser la question, à M. ALGRAIN en particulier, sur l'état d'avancement du projet. De ce qu'il a compris de l'intervention de ce dernier, M. SCHOUTETEN a le sentiment qu'ils sont en train vraisemblablement de préparer le terrain pour un renoncement et qu'ils

allaient enterrer l'extension. Il serait ravi d'être contredit à ce sujet, mais cela n'enlèvera rien au fait que son groupe sera favorable au projet présenté par les élus communistes.

Mme FASSO confirme qu'actuellement, à Louis Blanc, les locaux sont contraints et qu'il n'y a pas une place inoccupée. Par exemple, la psychologue scolaire qui va être ramenée de ce qui sera l'espace social d'insertion jusque dans l'école, aura besoin d'un local. Cela touche la maternelle comme la primaire.

Elle signale également que l'école Aqueduc est contrainte de faire des dérogations depuis son secteur jusque sur Louis Blanc et qu'il est nécessaire de garder une marge de manœuvre dans la gestion des effectifs dans le cas où ces derniers repartiraient à la hausse.

Mme CORDEBARD rappelle que, sur ce vœu, le projet avait été porté, au cours des discussions sur les aménagements de la caserne, comme devant avoir une part scolaire. Il avait été avec ses discussions que la totalité de l'espace de la caserne de devait pas aller au projet de développement économique. Elle se rappelle également avec défendu aux côtés de Rémi FÉRAUD, que le projet prévoit une part associative. En changeant de fonction, Mme la Maire a tenu à ce que soit inscrite dans la durée et rendue possible la réalisation de ces locaux scolaires.

Mme CORDEBARD pense qu'objectivement, à l'échelle du 10^e, l'extension de l'école n'est pas urgente et qu'il est possible, compte-tenu des effectifs à la baisse de redécouper les secteurs scolaire pour réalimenter en élèves les écoles perdant des classes et qui ont de l'espace disponible. À terme cependant, si des besoins nouveaux apparaissent, les élus de la majorité pourront relancer le projet d'extension, l'opération de travaux en cours dans la caserne ne l'empêchant pas.

C'est ce à quoi Mme CORDEBARD a vraiment tenu. Ils se sont battus avec beaucoup d'énergie, comme M. FÉRAUD, pour conserver ce projet.

C'est dans cette perspective que les élus de la majorité vont voter, avec le groupe communiste, ce vœu pour réaffirmer cette volonté dans le temps.

M. SCHOUTETEN demande si le vote porte bien sur le vœu que les communistes ont déposé.

Mme CORDEBARD précise qu'il porte sur la version amendée.

M. SCHOUTETEN en conclut que ce vœu est soumis par les communistes, mais amendé par l'ensemble de la majorité.

Mme CORDEBARD confirme et ajoute que tous le voteront de cette manière, puisqu'il faisait partie d'une discussion interne à la majorité.

Le vœu du groupe Communiste est adopté à l'unanimité.

**Vœu déposé par Déborah Pawlik et les élus du groupe les Républicains et Indépendants
Relatif aux travaux à engager à l'école Chabrol**

« *Considérant l'état particulièrement vétuste des locaux de l'école Chabrol ;*

Considérant, d'une part, que les salles d'eau pour les garçons et les filles sont dans un état particulièrement alarmant : présence de moisissures, tuyauteries rouillées, etc. ;

Considérant ainsi que sans travaux d'envergure, la question de la sécurité et de la salubrité de ces sanitaires peut légitimement se poser ;

Considérant, d'autre part, le fait que la cour de récréation n'est quasiment plus praticable, en raison de la présence d'un trou conséquent qui se remplit d'eau dès les premières pluies ;

Considérant pourtant que ces espaces collectifs sont nécessaires à l'épanouissement des enfants à l'école ;

Considérant les nombreuses alertes des parents d'élèves formulées auprès de la mairie d'arrondissement ;

Considérant l'intervention du groupe Les Républicains et Indépendants auprès du 1er adjoint au maire en février dernier ;

Déborah Pawlik et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants émettent le vœu :

- ***Que la Maire d'arrondissement élabore un plan d'action relatif aux travaux à réaliser à l'école Chabrol et communique le calendrier de ces travaux au Conseil d'arrondissement. »***

Mme PAWLIK fait lecture du vœu.

M. ALGRAIN confirme avoir reçu un message de Mme PAWLIK au mois de février et regrette de ne pas avoir disposé du temps nécessaire pour lui apporter toutes les réponses souhaitées. Cependant, les choses ont bougé depuis.

Même s'il est toujours très attentif lorsqu'il est interpellé sur des sujets importants portant sur des questions de vétusté de locaux, de sécurité, de salubrité et d'impraticabilité d'une cour, M. ALGRAIN se dit surpris par les mots que Mme PAWLIK a choisis là, qu'il trouve un peu excessifs et ne sont pas appropriés.

Concernant les enjeux de l'école, la visite d'architecture qui s'est tenue le 9 mars et a permis d'identifier quelques sujets évoqués par Mme PAWLIK, mais pas uniquement, puisqu'ils en ont évoqué d'autres qui vont déboucher sur des engagements de travaux qui ne sont pas directement cités.

Le 4 avril, les parents d'élèves et la directrice ont été informés par mail d'un certain nombre de procédures en cours concernant notamment deux aspects.

M. ALGRAIN rappelle que Mme PAWLIK avait évoqué les problématiques de toilettes dans la cour. Plusieurs alertes ont été émises, dont une importante relatant une odeur désagréable qui se dégageait de ces toilettes. Celle-ci a été identifiée en même temps que des fuites. Il est cependant nécessaire d'attendre les vacances scolaires pour intervenir sur ces problèmes. Cela est prévu et il faut donc maintenant attendre l'intervention des entreprises.

Il avait été signalé – Mme PAWLIK n'en fait pas cas dans son mail – une demande de la part de la directrice et des parents d'élèves de pouvoir disposer, dans chacun des toilettes, d'un dérouleur de papier, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela a été tranché de manière plus générale et spécifique par rapport à cette école, puisque Mme CORDEBARD a aussi appuyé cette nécessité de pouvoir en installer suite à la demande des équipes enseignantes.

M. ALGRAIN précise cela car, à cet endroit, il y avait une forme de réticence pour en installer dans la mesure où, en levant les yeux au plafond, du papier était, manifestement, collé au plafond à plusieurs endroits. Cela veut dire que l'arrivée de moyens supplémentaires doit être associée avec la possibilité d'encadrer ce nouvel équipement.

M. ALGRAIN rappelle que Mme PAWLIK avait également évoqué une problématique de peinture liée à la salubrité des sanitaires, et notamment de rouille sur les radiateurs. Certes, quelques radiateurs nécessitent d'être repeints, mais de là à considérer que cela met les enfants en insécurité et en insalubrité totale, il y a un pas que M. ALGRAIN ne franchirait pas.

Mme PAWLIK fait mention d'un trou dans la cour de l'école. En entendant cela, M. ALGRAIN imagine que quelque chose de tombé au milieu de la cour empêche les enfants de circuler normalement. Mais en réalité il s'agit de deux endroits avec une évacuation dont les pentes sont légèrement marquées pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales et qui parfois se bouchent. M. ALGRAIN suppose que Mme PAWLIK doit faire référence à cela car, en aucune manière, il n'y a d'affaissement dans la cour. M. ALGRAIN a donc demandé que soit vérifié si les écoulements des eaux se font normalement.

M. ALGRAIN ajoute que des parents d'élèves avaient signalé que les poteaux soutenant l'auvent étaient, d'une certaine manière, un peu « accidentogènes », sachant que les enfants, en courant, pouvaient s'y cogner.

Une réflexion à ce sujet a été rédigée, et a été émise une potentielle réserve pour pouvoir y faire des travaux et libérer la cour des poteaux en question, afin de donner un espace sans risque. Cela n'enlève rien à la cour, mais cela offrira la possibilité aux enfants de pouvoir y courir beaucoup plus facilement.

M. ALGRAIN suppose que Mme PAWLIK n'a pas dû avoir tous les retours nécessaires de ce qui se passe dans cette école. Il ne sait pas qui l'a interpellée, car M. ALGRAIN sait que Mme PAWLIK a la malchance d'avoir un collègue qui devrait siéger à ce Conseil d'école, mais n'est jamais présent, d'après ce qu'il a compris. Peut-être que cela l'a amenée à extrapoler un certain nombre de difficultés qui ne sont, de l'avis de M. ALGRAIN, pas à la hauteur de ce que Mme PAWLIK a exprimé.

Mme CORDEBARD annonce que le groupe socialiste et apparentés votera contre ce vœu.

Mme PAWLIK remarque d'une part qu'elle n'a absolument pas eu de calendrier de travaux. Elle était au courant de la visite d'architectes du 9 mars mais cela ne donne aucune information sur le fait que des travaux vont être réellement engagés, ni à quel moment.

Premièrement, elle constate que M. ALGRAIN n'a pas répondu à sa question. Il lui a simplement indiqué que, sur la question des odeurs, des travaux seraient engagés durant les vacances scolaires. Cela ne règle ni la question des moisissures, ni celle de la rouille qui a été constatée.

Deuxièmement, Mme PAWLIK trouve la remarque de M. ALGRAIN déplacée. Dès lors qu'elle dépose un vœu sur un sujet de préoccupation réel des parents, il n'a pas à savoir comment l'information lui est remontée, l'essentiel étant que cela lui arrive et qu'elle assume son rôle d'élue en l'interpellant sur le sujet.

Enfin, elle aurait aimé que les propos de M. ALGRAIN soient plus pertinents, notamment sur le calendrier. Il aurait pu préciser, par exemple, qu'il fallait attendre les vacances d'été, ce qu'elle peut parfaitement entendre, puisque ce seront sûrement des travaux d'envergure ; mais force est de constater que M. ALGRAIN n'a pris aucun engagement sur le calendrier des travaux qui va être lancé.

Mme CORDEBARD suppose qu'elle n'a peut-être pas tout entendu, mais un engagement a été pris sur la partie « Petits Aménagements » et sur le fait que des travaux auront bien lieu pour traiter les désordres, dès lors que ces derniers sont avérés.

Pour ce qui concerne spécifiquement la cours de l'école, aucun trou n'a été constaté, et des curages seront effectués pour que l'eau s'écoule normalement.

Par ailleurs, déposer les poteaux implique des travaux importants qui nécessitent une programmation. Il faut donc laisser le temps d'établir la programmation et de l'intégrer aux travaux.

Mme CORDEBARD a été elle-même interpellée par la tonalité de ce vœu, car cette école restructurée en 2009 n'est pas vétuste et fait partie des mieux équipées, par exemple, pour les enfants porteurs de handicap.

Le vœu du groupe Républicain est rejeté.

Vœu déposé par Didier le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes

Relatif à la mise en œuvre du projet « Agora du faubourg »

« Considérant l'adoption du projet « l'Agora du faubourg : ouverture d'une Agora solidaire dans le quartier Saint Denis-paradis » lors du budget participatif 2016 avec plus de mille trente-huit votes ;

Considérant que ce projet vise à rénover et réaménager la chapelle de l'ancien hôpital Saint-Lazare qui est une propriété de la Ville de Paris aujourd'hui dans un état dégradé ;

Considérant que cette chapelle est le dernier espace non rénové d'un vaste îlot et que sa transformation en café et épicerie culturels et solidaires permettrait aux associations du 10^e d'y

développer des activités intergénérationnelles, favorisant la mixité sociale, la circulation, l'ouverture sur le quartier et une accessibilité à tous ses habitants ;

Considérant que ce projet a été porté par une dizaine d'associations ou de collectifs d'associations implantés dans le 10^e qui propose de faire de ce lieu fermé un nouvel espace de vie, partagé entre un café associatif, une épicerie solidaire, des activités et co-working associatifs ;

Considérant que le projet voté au budget participatif prévoyait un montant de 1M€ pour la réalisation des travaux ;

Considérant que d'après les études et diagnostics complémentaires réalisés sur ce bâtiment par les services de la Ville de Paris, le budget prévu initialement est largement insuffisant à la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation du lieu afin d'y installer les activités fléchées dans le projet ;

Considérant que le 10 avril 2015, la Mairie de Paris a annoncé l'engagement de la ville de Paris dans un « plan église » permettant de consacrer 80 millions d'euros à la rénovation des églises, dont 60 millions d'euros destinés à des opérations de très grande ampleur et 20 millions d'euros pour l'entretien permanent des bâtiments ;

Considérant que ce plan vise à ce jour des restaurations dans les 96 édifices culturels de la capitale et l'entretien et la préservation des quarante mille œuvres d'art qui s'y trouvent ;

Considérant que la Ville de Paris est également propriétaire des anciens lieux de culte aujourd'hui désacralisés, dont la chapelle Saint-Lazare ;

Pour ces motifs, sur proposition de Didier le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes - Front de Gauche, le conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- La ville de Paris étudie la possibilité d'intégrer dans le plan église les chapelles ou église désacralisée qui nécessite des rénovations importantes, et notamment la chapelle Saint-Lazare. »***

Mme TOURTE fait lecture du vœu.

M. SCHOUTETEN souligne qu'ils sont ici face à un modèle de circonvolution. La réalité est que ce projet, qui a été adopté dans le cadre du budget participatif, a été sous-budgété. La question est de combien – et même si Mme TOURTE a la réponse, elle mérite d'être posée.

À partir de là, la question est de savoir qui a sous-évalué le montant, s'il l'a fait à dessein ou non, et dans quel but. Cela est presque secondaire, selon M. SCHOUTETEN, car ce qui importe, c'est de mettre en place une politique et donc une recommandation à l'endroit des porteurs de projets qui permettra d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Ceci dit, que la Ville rechigne à entretenir son patrimoine culturel en particulier est, du point de vue de M. SCHOUTETEN, une évidence ; mais de là à faire financer les projets du budget participatif par un autre budget, outre la question de la légalité d'un budget qui n'a pas été voté pour une telle affectation, cela pose une question essentielle de sincérité. Ce projet en

particulier devrait pouvoir être soit priorisé, soit soumis à nouveau au budget participatif, associé à un chiffrage sincère et donc revu à la hausse.

En conséquence de quoi, les Républicains ne pourront pas soutenir leur vœu.

Mme VASA informe que son groupe s'abstiendra sur ce vœu, car ce projet important a été décidé et choisi par les habitants, et les élus doivent accélérer le mouvement et permettre qu'il se réalise. Déshabiller un budget déjà programmé et bouclé pour pouvoir en doter un autre n'est pas la bonne solution. Il faut trouver des crédits rapidement mais avec une ligne propre pour ce projet.

Concernant les Socialistes et Apparentés, **Mme CORDEBARD** est aussi très insatisfaite de cette situation qui a conduit à une sous-évaluation manifeste du coût des travaux nécessaires à la réalisation de ce projet, qui a fait l'objet d'une forte mobilisation des habitants et d'un nombre de suffrages important.

M. SCHOUTETEN (hors micro) demande de combien le projet à été sous-évalué.

Mme CORDEBARD précise que c'est un rapport qui est aux alentours de 1 à 4. Elle en a d'ailleurs fait état à Mme HIDALGO elle-même car un précédent projet sur la chapelle n'avait pu aboutir il y a quelques années pour des raisons assez similaires.

Mme CORDEBARD appelle les élus à concentrer leurs efforts sur l'objectif consistant non pas à remettre en cause des crédits nécessaires par ailleurs mais à rechercher les solutions pour faire avancer la rénovation de cette chapelle qui doit parachever les travaux de l'ancien hôpital St Lazare.

Elle se dit convaincue que le transfert d'une ligne de crédit existante sur une autre affectation, n'est ni possible ni souhaitable à ce stade. Elle invite les élus à regarder l'enveloppe du Plan Église, et notamment l'enveloppe disponible cette année qui, si elle était consommée pour la chapelle Saint-Lazare, le serait presque à moitié. L'ensemble de ces crédits sont fléchés sur des opérations attendues et ne sont donc pas disponibles pour une réorientation.

Pour ces raisons, les Socialistes et Apparentés voteront défavorablement ce vœu parce – qu'il demande cela précisément. Cependant, une mobilisation pour obtenir que le vote des Parisiens soit respecté est nécessaire.

Le vœu du groupe Communiste est rejeté.

Vœu présenté par les élus du groupe socialiste relatifs à la fermeture de certains accès de la station Barbès-Rochechouart.

« Considérant la densité des flux piétons au pied de la station de métro Barbès-Rochechouart et aux alentours, il est notamment aux travaux sur le viaduc de la ligne 2 ;

Considérant que la RATP a récemment décidé de manière unilatérale de fermer l'accès côté rue Guy-Patin les jours de marché, afin de lutter contre la présence de vendeurs à la sauvette à l'intérieur de la station ;

Considérant que cette mesure pénalise les habitants et usagers du métro, qui doivent faire un détour ;

Considérant que cette mesure met en danger les usagers en cas d'évacuation ;

Considérant que la mairie du 10^e n'a pas été consultée sur cette décision, privilégiant un travail coordonné entre la police, la DPSP et les services de sécurité de la RATP ;

Le conseil du 10^e arrondissement, sur proposition des élus socialistes demande à la RATP :

- **De maintenir les accès de la station Barbès-Rochechouart ouvert tous les jours, y compris les jours de marché ;**
- **D'assurer la présence en nombre suffisant d'agents pour permettre la liberté de circulation dans les espaces dont elle a la responsabilité, notamment les jours de marché ;**
- **De poursuivre les échanges avec les services de prévention et de sécurité impliqués (police et DPSP) afin de trouver les réponses coordonnées les plus adaptées au phénomène de la vente à la sauvette. »**

Mme CORDEBARD fait lecture du vœu.

M. SCHOUTETEN précise que cette approche avait déjà été la leur au moment d'un vœu sur La Chapelle. L'idée, à l'époque, et aujourd'hui à Barbès, est la même. Tout le monde s'accorde sur les difficultés d'accès à la station, et cette fermeture d'accès aggrave clairement la situation.

Le point d'achoppement est d'engager des contacts avec les autres institutionnels. À l'époque, il avait évoqué principalement les contacts avec le STIF dans le cadre de son Conseil d'administration où la Ville de Paris et la majorité sont tout particulièrement représentées.

Mme CORDEBARD précise que la majorité est minoritaire dans le Conseil d'administration du STIF.

À sa connaissance, **M. SCHOUTETEN** indique que le sujet n'a pas été porté à la discussion dans cette enceinte ; donc, c'est un premier pas, car, pour revenir à son point d'introduction, son groupe les rejoint tout à fait sur les difficultés que cette fermeture d'accès engendre. Mais, sur la méthode, il lui semble plus pertinent de commencer par engager les contacts dans le cadre institutionnel du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités et des contacts réguliers qu'eux-mêmes devraient avoir avec les différents institutionnels.

En conséquence de quoi, ils s'abstiendront sur ce vœu.

M. LE RESTE demande à **M. SCHOUTETEN** s'il parle de Barbès ou de Porte de la Chapelle.

M. SCHOUTETEN (hors micro) précise qu'il parle de Barbès-Rochechouart.

M. LE RESTE rappelle que, pour La Chapelle, les élus communistes ont soutenu un vœu au STIF sur la création d'une deuxième sortie qui n'a pas fait l'objet de débat en conseil

d'arrondissement, mais a été considéré comme un point d'appui sur l'étude engagée par la suite.

M. BEAUSILLON remarque, sauf erreur de sa part, que l'accès aux ascenseurs se fait d'un côté, obligeant les personnes voulant les emprunter, pour une raison ou une autre, à retourner sur l'entrée à côté du Louxor. Cependant, les jours de marché, les camions rendent le déplacement impossible, et, pour cette raison, il est urgent de revenir sur cette décision.

Mme CORDEBARD indique que le contact est extrêmement fréquent avec la RATP à tous les niveaux, et la Mairie tente de l'interpeller de cette manière pour pouvoir se faire entendre.

Ce vœu ne représente qu'une partie des démarches et des discussions qui n'ont pas abouti, et qui n'ont pas permis aux élus du 10^e et du 18^e de se faire entendre par la RATP.

Le vœu du groupe Socialiste est adopté.

Vœu déposé par Déborah Pawlik et les élus les républicains et indépendants Relatif à l'accueil des réfugiés à Paris.

« Considérant que le Centre de la Chapelle a permis d'orienter plus de 60.000 personnes et d'en héberger près de 25.000 depuis son ouverture, avec une prise en charge sociale et sanitaire et un accompagnement dans les démarches administratives et dans l'orientation vers les dispositifs d'hébergement adapté à la situation des personnes ;

Considérant que si le centre de la Chapelle avait permis de résorber une partie des campements insalubres sur l'espace public, force est de constater la formation de nouveaux campements depuis quelques semaines ;

Considérant la fermeture du centre de premier accueil de la Chapelle le 30 mars dernier ;

Considérant qu'il est indispensable de continuer à assurer un accueil digne aux migrants qui affluent à Paris ;

Considérant que c'est dans ce sens que l'État a annoncé :

- D'une part l'intensification des maraudes spécifique ;*
- D'autre part la création et l'ouverture de trois nouvelles structures à Paris depuis le 30 mars pour se substituer au Centre de la Chapelle, et qu'une quatrième est prévue pour les femmes isolées ou en famille ;*
- Enfin le déploiement sur tout le territoire francilien de cinq centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES), aujourd'hui ouverts pour une capacité de sept cents cinquante places.*

Considérant que le projet de loi asile et Immigration vise à apporter une réponse structurelle à une crise migratoire durable et complexe ;

Considérant qu'un plan de transition s'avère nécessaire pour traiter dans l'urgence l'arrivée de ces réfugiés ;

Considérant que plus de deux mille migrants vivent donc aujourd'hui à Paris dans des conditions indignes dans le nord-est parisien ;

Considérant qu'au-delà de la de la nécessité de mettre à l'abri ces personnes, il s'agit d'intervenir pour la tranquillité des riverains, qui subissent des nuisances bien sûr, mais aussi et surtout qui ne comprennent pas l'inaction des pouvoirs publics face au grossissement de ces campements indignes ;

Déborah Pawlik et les élus les Républicains et Indépendants émettent le vœu que :

- ***l'État et la mairie de Paris se coordonnent pour mettre en place un dispositif d'urgence de transition à l'échelle régionale le temps que l'ensemble des structures d'accueil de jour et d'hébergement créés pour se substituer au centre de premier accueil humanitaire de la Chapelle fonctionnent de manière optimale et afin d'éviter la formation de campements indignes sur l'espace public. »***

Mme PAWLIK fait lecture du vœu.

**Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale
Relatif à l'accueil des migrant(e)s et des réfugié-e-s**

« Considérant la crise humanitaire à laquelle la France et Paris, sa capitale, doit faire face et dont l'Union européenne est responsable en partie par là non mise en place d'un dispositif d'accueil efficace à l'échelle européenne ;

Considérant les nombreux foyers de tension dans le monde en raison des conflits armés, de la pauvreté et du dérèglement climatique ;

Considérant que la solidarité européenne ne répond pas aux enjeux actuels, et que les règles de Dublin font notamment reposer le poids de l'accueil des réfugiés sur les pays aux frontières de l'Europe ;

Considérant que les politiques de fermeture des frontières et des esprits ne résoudront pas les crises systémiques en œuvre de par le monde ;

Considérant que la France est dépositaire d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger ;

Considérant que la France est aujourd'hui au 21^e rang des pays de l'Union européenne en matière d'accueil avec l'octroi de 3,5 titre de séjour pour mille habitants ;

Considérant que le taux d'étrangers résidant en France est stable depuis le début des années 1980 aux environ de 6 % selon l'INSEE ;

Considérant que l'accueil inconditionnel est inscrit dans la loi ;

Considérant la violence que représente l'accueil fait actuellement aux migrants : fragmentation des dispositifs, tri, surcharge administrative, sous-évaluation des besoins en interprétariat,

entraînant une restriction de l'accès aux soins et aux droits, qui compromettent l'intégrale intégration future ;

Considérant malgré tout l'engagement volontaire des citoyens, bénévoles, militants associatifs ou responsables politiques, qui agissent au niveau local, là où de nombreuses initiatives ont foisonné, loin de l'image d'un pays et d'un peuple recroquevillés ;

Considérant que les villes comme Paris et les autres territoires de France accueillants restent souvent bien seuls avec les ONG et les associations, en première ligne, pour faire face aux enjeux de l'urgence du sort des exilés de tous âges ;

Considérant la mobilisation sans précédent, depuis le mois de juin 2015, de la ville de Paris, par le biais de son plan de mobilisation pour l'accueil des réfugiés, construit étroitement avec l'État, qui décline dix-huit engagements correspondant aux principes suivants: aucune hiérarchie ne doit être faite entre les personnes à la rue ; la ville de Paris et les Parisiens restent mobilisés; la réponse à l'urgence est indissociable de la préparation de l'avenir ;

Considérant le bilan conséquent qui a déjà été tiré du plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés :

- *Création d'un centre spécialisé pour l'accueil des femmes isolées et femmes avec enfants ;*
- *Création de la "bulle" permettant l'accueil, l'orientation et l'hébergement de milliers de réfugiés ;*
- *Participation à la mise à disposition de foncier permettant l'ouverture par l'État de nouvelles places de centre d'hébergement ;*
- *Soutien à la conduite des missions des partenaires : Dispositif d'apprentissage du français, distribution alimentaire, accompagnement des mineurs non accompagnés, gestion de l'hébergement...*
- *Encouragement de la mobilisation citoyenne (plateforme dédiée jemengage.paris, mise en place d'un réseau de collecte de dons...)* ;
- *Soutien à la création d'une maison des droits humains à Paris par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, renforcement de l'aide humanitaire internationale.*

Considérant l'actualité des campements de la porte de la Villette et du canal Saint-Martin et les alertes lancées par la Maire de Paris et les Maires des 10^e et 19^e arrondissement à ce sujet ;

Considérant la mobilisation particulièrement forte des citoyens et des associations que ce soit dans l'accompagnement administratif et juridique des migrants ou dans de nombreuses opérations de solidarité citoyenne ;

Considérant que les restrictions apportées par la France aux actions de solidarité sont en contradiction flagrante avec de multiples engagements internationaux (Directive européenne 2002-90, résolution du Conseil de l'Europe, recommandation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme) ;

Considérons que la circulaire du 12 décembre 2017, relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, prévoyant le contrôle systématique des personnes migrantes en centre d'hébergement peut augmenter le nombre de refus d'accueil en centre d'hébergement ;

Considérant que le projet de loi « asile et immigration » présenté par le gouvernement le 21 février 2018, s'il est adopté par le Parlement peut considérablement dégrader la situation d'un très grand nombre de personnes étrangères, par un affaiblissement de garanties et droits fondamentaux, notamment du fait d'une réduction des possibilités de demande d'asile, des délais de recours raccourcis, et des contrôles renforcés ;

Considérant enfin la mobilisation de la mairie d'arrondissement et des élus du 10^e pour l'ouverture, cet hiver, de deux lieux d'accueil temporaires au gymnase Marie Paradis et dans les locaux de la mairie du 10^e arrondissement ;

Considérant le soutien apporté par la Ville de Paris à l'organisation de la Convention des migrations de la Grande-Synthe et à la charte diffusée à cette occasion ;

Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Continue de déployer et intensifier son action conformément aux 15 engagements pris en 2015 et aux préconisations du Manifeste dit de Grande-Synthe à savoir :**
 1. **Nos villes, nos communes, nos territoires peuvent devenir des villes, des communes et des territoires refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri, en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, pour répondre aux besoins vitaux, le temps que les personnes puissent entrer dans le droit commun ;**
 2. **Nous délivrerons, comme à New York, une carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires. Car c'est dans tous les cas, au-delà de la demande d'asile en France, penser le parcours de l'exilé comme un temps de présence dans notre pays, au sein de nos territoires ;**
 3. **Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit, afin de "sécuriser" les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur leur projet migratoire permettant, ensuite, à chacun de choisir, de le poursuivre, de l'amender et ou d'y renoncer ;**
 4. **Nous demandons une attention particulière sur le devenir des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs dont la prise en charge est insatisfaisante ;**
 5. **Nous proposons que l'État assume sa mission et assure les moyens pour créer des solutions d'hébergement plus nombreuses et plus qualitatives que celle existantes aujourd'hui, est mieux réparties sur l'ensemble du territoire national et particulièrement en Île-de-France ;**
 6. **Nous organiserons un réseau d'élus et de collectivités désirant se saisir des questions de l'accueil et des urgences liées aux migrations.**

- ***Appelle, conformément à la vie du CNCDH, à abroger dans les plus brefs délais le « délit de solidarité » en modifiant l'article L 622-17 du CESEDA, de telle sorte que seule l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier effectué dans un but lucratif soit sanctionnée. »***

M. BEAUSILLON fait lecture du vœu.

Au nom des élus communistes, **M. BASSINO** ne reviendra pas sur la présentation de M. BEAUSILLON sur l'ensemble des actions de la Ville et le contenu du vœu.

Il voudrait cependant revenir sur le fond de la question, puisqu'il lui semble que, derrière l'ensemble des considérations techniques, il y a tout de même une vision de la question migratoire.

Aujourd'hui, la situation perdure car, malheureusement, l'État n'a toujours pas pris ses responsabilités depuis 2014 pour la situation actuelle ou depuis 2004 pour le 10^e arrondissement avec la présence d'Afghans.

La question est biaisée – c'est ce qu'il disait dans son introduction – dans la manière dont sont présentés les migrants, comme étant des envahisseurs, de véritables vagues qui s'apprêteraient à submerger la ville et qu'il faudrait repousser en refusant les titres de séjour et les demandes d'asile, ou en les enfermant de plus en plus longtemps dans des centres de rétention, y compris les enfants.

C'est la vision véhiculée par la Loi Asile et Immigration mise en débat à partir de ce soir à l'Assemblée Nationale.

Pourtant, la réalité est bien différente. La proportion d'étrangers résidant en France est stable depuis le début des années 1980. Elle est même inférieure à ce qu'elle était dans les années précédentes. Elle serait donc plutôt en diminution. 6 % d'étrangers sont présents en France, selon une statistique de l'INSEE qu'il est possible de faire remonter sur plusieurs années avec des chiffres très proches ayant de très légères variations.

Les migrants qui sont en moyenne plus qualifiés que les Français, participent à l'économie et assurent des tâches non remplies par les nationaux. Des études ont d'ailleurs prouvé qu'ils ne coûtaient pas, mais, au contraire, apportaient plusieurs milliards d'euros à l'économie du pays.

Ils ne veulent pas tous venir en France, ni même en Europe. L'immense majorité des migrations ont lieu de pays du sud à pays du sud, avec l'espoir de revenir au plus vite dans son pays d'origine.

La France est loin d'assurer ses engagements, puisqu'elle n'a accueilli qu'un peu plus de dix mille migrants sur les trente-cinq mille qu'elle s'était royalement engagée à accueillir dans les discussions européennes.

En stigmatisant les étrangers et en les présentant comme un danger impossible à héberger, l'État ne lutte pas, selon M. BASSINO, contre l'extrémisme et le racisme, mais, au contraire, le légitime et le favorise.

Le texte de loi et l'abandon des migrants à la rue visent à laisser croire que les étrangers sont un problème, alors que les problèmes viennent, pour M. BASSINO, des spéculations immobilières et financières, des bas salaires, des réformes du baccalauréat, de l'accès à l'enseignement supérieur, du manque de fonctionnaires et du manque de recettes de l'État avec, entre autres, la fin de l'ISF.

M. BASSINO déclare que l'État doit prendre en charge toutes les personnes à la rue, dont les migrants, et, au lieu de les stigmatiser, leur permette une installation.

Mme VASA a assisté à la présentation par Mme FAJGELES du projet de Loi Asile et Immigration au Point Éphémère, devant des centaines de tentes, et a trouvé assez frappant de l'entendre faire le même constat qu'eux, tout en déclarant que la France ne pouvait pas ou ne voulait pas – cela n'a jamais vraiment été su – accueillir plus de personnes.

La proposition de base est donc différente de leur posture, et c'est en cela que son groupe ne votera pas le vœu présenté par les Républicains, qui présente des considérants qui sont une apologie de ce projet de loi.

Mme VASA se positionnera contre le vœu et votera le vœu de la majorité. Le manifeste de Grande Synthe a aussi été un moment intéressant de convergence politique, et il est toujours utile de réaffirmer son engagement dans ces propositions.

Mme CORDEBARD précise que l'ensemble de la majorité ne partage pas l'optimisme exprimé dans le vœu des Républicains sur les conséquences positives qu'aurait la Loi Asile sur l'état des rues et les capacités des uns et des autres à héberger les migrants qui s'y trouvent.

Un plan d'hébergement a été annoncé par les services de l'Etat comme étant prêt, et la première question que chacun des élus se pose est : pourquoi n'est-il pas mis en œuvre ? L'hébergement étant de la responsabilité de l'État, la Ville s'est déjà mobilisée pour contribuer au moins à la moitié du foncier nécessaire pour mettre en place ce plan d'hébergement.

La mobilisation de l'ensemble des élus est importante pour ne pas laisser rendre invisible cette situation, car des migrants, notamment dans le 19^e, sont à peine visibles, contrairement au 10^e où le campement est en plein cœur de la ville.

Mme CORDEBARD ajoute qu'il ne faut pas non plus laisser dire que cette mise à l'abri inconditionnelle de l'ensemble des personnes à la rue, loin de se résumer aux migrants, est indispensable et la base même du début de l'action humanitaire à avoir sur le territoire en dehors même de l'ensemble des considérants défendus par les uns et par les autres – qu'elle partage dans la totalité ou presque.

Mme PAWLIK précise que la situation dans le 10^e n'est pas récente. De ce qu'elle sait, lorsque la majorité a été élue en 2014, la difficulté était déjà présente, et même bien avant le gouvernement de M. HOLLANDE.

Elle demande aux élus de la majorité ce qui a été fait durant le précédent quinquennat, car ils ont beau jeu aujourd'hui d'avoir de grandes envies, de grandes ambitions sur le sujet, alors qu'ils n'ont pris aucune mesure nécessaire pour ne pas se retrouver dans cette situation.

Pour elle, le projet de Loi Asile présenté à partir ce soir est au moins une tentative, avec des mesures cohérentes et concrètes, qui pourrait fluidifier les procédures ; et elle se réjouit que ce gouvernement s'empare de manière responsable de la question.

Mme CORDEBARD pense qu'ils sont plusieurs, notamment Mme HIDALGO, à exprimer leur désaccord sur ces questions, et ont, par exemple, porté l'ouverture de la Bulle de la porte de la Chapelle, en la proposant au gouvernement, jusqu'à l'inciter à la cofinancer alors même que cela ne relevait pas de ses compétences.

Elle pense que les élus de la majorité sont en désaccord fondamental avec l'analyse des Républicains et n'ont pas du tout la même analyse de la situation et de la réalité du terrain.

Mme CORDEBARD propose de prendre acte de ce désaccord et de regarder l'avenir et ses développements.

M. SCHOUTETEN constate une incohérence dans le sujet et en particulier pour les Verts dont il n'a pas connaissance du fait qu'ils se soient éloignés de l'approche pro-européenne.

Il est évoqué la responsabilité de l'Union Européenne, notamment en indiquant la crise humanitaire dont l'UE est responsable. De son point de vue, cette assertion exprime un déni de responsabilité littéralement irresponsable, car, premièrement, ce n'est pas l'UE qui a jeté les migrants sur la route de l'exil, et deuxièmement, la dernière version du vœu qui vient d'être donnée fait ressortir que vingt pays font mieux que la France. Donc, pointer la responsabilité de l'UE dans une politique qui n'est pas la sienne et prétendre que tous les pays de l'Union Européenne font mieux que le France ne semble pas honnête.

Le vœu du groupe républicain est rejeté.

Le vœu du groupe socialiste est accepté.

La séance est levée à 22h50.